

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers d'Héma-Québec présentés dans le rapport annuel ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Héma-Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a audité les états financiers d'Héma-Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport d'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion.

Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Serge Maltais

Président et chef de la direction

Montréal, le 14 juin 2017



Luc Vermeersch, CPA, CA

Vice-président à l'administration et aux finances



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints d'Héma-Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Héma-Québec au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Jean-Pierre Fiset, CPA auditeur, CA

Vérificateur général adjoint

Montréal, le 14 juin 2017

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017
(en milliers de dollars)

	2017 BUDGET	2017 RÉEL	2016 RÉEL
REVENUS			
Produits sanguins (note 3)	398 522	410 839	349 465
Subventions du gouvernement du Québec	36 423	35 559	32 101
Autres services	10 476	9 955	8 949
Intérêts	342	193	296
Autres	2 627	3 611	2 871
	448 390	460 157	393 682
CHARGES (note 4)			
Produits stables	299 127	297 833	221 066
Produits labiles	119 913	117 958	125 370
Autres services	29 350	31 619	32 340
	448 390	447 410	378 776
EXCÉDENT LIÉ AUX ACTIVITÉS DE L'EXERCICE (avant les éléments suivants)	–	12 747	14 906
Remise de l'excédent réalisé les années précédentes (note 5)	–	(16 977)	(15 536)
Arrêt des activités en production cellulaire (note 5)	–	(1 404)	(2 414)
INSUFFISANCE LIÉE AUX ACTIVITÉS DE L'EXERCICE	–	(5 634)	(3 044)
EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS, AU DÉBUT DE L'EXERCICE		16 977	20 021
EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS, À LA FIN DE L'EXERCICE		11 343	16 977

– Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017
(en milliers de dollars)

	2017	2016
(PERTES) GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(13 558)	22 389
Gains (pertes) non réalisés attribuables aux éléments suivants :		
Dérivés	(1 140)	(13 443)
Cours du change	28	(115)
Montant reclassé aux résultats		
Dérivés	13 443	(22 114)
Cours du change	115	(275)
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	12 446	(35 947)
PERTES DE RÉÉVALUATION CUMULÉES, À LA FIN DE L'EXERCICE	(1 112)	(13 558)

– Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 2017
(en milliers de dollars)

	2017	2016
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 024	12 211
Débiteurs (note 6)	8 843	11 940
Avance du gouvernement du Québec à recevoir, sans intérêt	5 834	–
Stocks destinés à la vente (note 7)	56 005	47 662
	73 706	71 813
PASSIFS		
Marge de crédit (note 10)	20 006	–
Créditeurs et charges à payer (note 8)	29 967	42 324
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 9)	5 563	1 265
Avance du gouvernement du Québec, sans intérêt	–	6 235
Dérivés (note 14)	1 140	13 443
Dettes (note 11)	46 809	49 252
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 12)	11 095	10 879
	114 580	123 398
DETTE NETTE	(40 874)	(51 585)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 13)	45 541	48 457
Charges payées d'avance	3 314	3 617
Stocks de fournitures	2 250	2 930
	51 105	55 004
EXCÉDENT CUMULÉ	10 231	3 419
Excédent cumulé lié aux activités (note 5)	11 343	16 977
Pertes de réévaluation cumulées	(1 112)	(13 558)
	10 231	3 419
Obligations contractuelles (note 15)		
Éventualités (note 16)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,



Martine Carré
Présidente du conseil d'administration



René Carignan, CPA, CA
Président du comité d'audit

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017
(en milliers de dollars)

	2017 BUDGET	2017 RÉEL	2016 RÉEL
INSUFFISANCE LIÉE AUX ACTIVITÉS DE L'EXERCICE	–	(5 634)	(3 044)
Variation due aux immobilisations corporelles :			
Acquisition	(12 981)	(5 791)	(10 212)
Amortissement	8 779	8 222	7 173
Perte à la disposition et radiation	1	472	1 540
Réduction de valeur	–	–	1 003
Produit de disposition	–	13	2
	(4 201)	2 916	(494)
Variation due aux autres actifs non financiers :			
Acquisition des charges payées d'avance		(3 861)	(4 291)
Utilisation des charges payées d'avance		4 164	4 100
Acquisition des stocks de fournitures		(17 543)	(18 626)
Utilisation des stocks de fournitures		18 223	17 921
		983	(896)
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice		12 446	(35 947)
Diminution (augmentation) de la dette nette	(4 201)	10 711	(40 381)
DETTE NETTE, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(51 585)	(51 585)	(11 204)
DETTE NETTE, À LA FIN DE L'EXERCICE	(55 786)	(40 874)	(51 585)

– Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017
(en milliers de dollars)

	2017	2016
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance liée aux activités de l'exercice	(5 634)	(3 044)
Éléments sans incidence sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	8 222	7 173
Ajustement de la dette au taux effectif	84	48
Perte à la disposition et radiation d'immobilisations corporelles	472	1 540
Réduction de valeur sur immobilisations corporelles	–	1 003
Gain (perte) de change non réalisé sur la trésorerie et les éléments hors caisse du fonds de roulement libellés en devises étrangères	144	(390)
	3 288	6 330
Variation des actifs et des passifs liés aux activités de fonctionnement		
Débiteurs	3 097	(3 922)
Stocks destinés à la vente	(8 343)	(9 459)
Créditeurs et charges à payer	(11 729)	8 477
Subventions reportées du gouvernement du Québec	4 298	(7)
Sommes perçues d'avance du gouvernement du Québec	–	(5 957)
Avance du gouvernement du Québec	(12 069)	477
Charges payées d'avance	303	(191)
Stocks de fournitures	680	(705)
Passif au titre des avantages sociaux futurs	216	4 889
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(20 259)	(68)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(6 420)	(11 435)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	13	2
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(6 407)	(11 433)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Marge de crédit	20 006	–
Augmentation de la dette	15 212	9 944
Remboursement de la dette	(17 739)	(7 917)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	17 479	2 027
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(9 187)	(9 474)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	12 211	21 685
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, À LA FIN DE L'EXERCICE	3 024	12 211
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES		
Intérêts versés	1 136	1 168
Intérêts reçus	192	308
Acquisition d'immobilisations corporelles financées par les créditeurs et charges à payer	142	771

– Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

Héma-Québec, créée le 26 mars 1998 par lettres patentes émises en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, chapitre C-38), continue son existence en vertu de la *Loi sur Héma-Québec et sur le Comité de biovigilance* (RLRQ, chapitre H-1.1). Héma-Québec a pour mission de répondre avec efficacité aux besoins de la population québécoise en sang et autres produits biologiques d'origine humaine de qualité. Héma-Québec fonctionne dans un environnement réglementé conformément aux exigences de la *Loi sur les aliments et drogues* (L.R.C. (1985), chapitre F-27) et de ses règlements afférents. Aux fins de sa mission, Héma-Québec répond également aux exigences et règlements de plusieurs normes canadiennes et internationales. En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. 1985, c.1, 5 supplément) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre 1-3), Héma-Québec n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, Héma-Québec utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers d'Héma-Québec, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des revenus et charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'une estimation sont la durée de vie utile des immobilisations, la valorisation des stocks destinés à la vente, la provision pour équité salariale, la provision pour retrait des activités en production cellulaire ainsi que le passif au titre des avantages sociaux futurs. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent des éléments d'actifs financiers, de passifs financiers ainsi que les dérivés. Leur évaluation dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après.

Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût
Clients et autres débiteurs	Coût
Fournisseurs, salaires et vacances à payer	Coût
Marge de crédit	Coût
Avance du gouvernement du Québec	Coût
Dérivés	Juste valeur
Dettes et intérêts courus à payer	Coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif

Héma-Québec utilise les instruments financiers dérivés dans la gestion des risques de change. Les gains et les pertes latents sur les contrats de change sont comptabilisés jusqu'à la période de règlement dans l'état des gains et pertes de réévaluation et, au moment du règlement, le solde cumulé des gains ou pertes de réévaluation est reclassé à l'état des résultats et de l'excédent cumulé.

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Elle se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur les prix (non ajustés) cotés dans des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2017 (les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

HÉMA-QUÉBEC
RAPPORT ANNUEL
2016-2017

121

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Hiérarchie des évaluations à la juste valeur (suite)**

Niveau 2 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminés à partir de prix).

Niveau 3 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Les instruments financiers dérivés sont classés dans le niveau 2 de la hiérarchie des évaluations en juste valeur (la juste valeur des dérivés étant établie en fonction des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement à savoir des prix ou indirectement à savoir des dérivés de prix).

REVENUS

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus provenant de la vente des produits sont constatés lorsque tous les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés aux clients et ceux des services lorsqu'ils sont rendus.

Les revenus provenant des subventions du gouvernement du Québec sont comptabilisés dans l'exercice dans lequel surviennent les faits qui donnent lieu à ces revenus, dans la mesure où les subventions sont autorisées et que tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, sont atteints. Les subventions sont présentées en subventions reportées lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les subventions reportées sont diminuées et un montant équivalent des revenus de subventions est comptabilisé à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

CHARGES**Régimes d'avantages sociaux**

Héma-Québec offre à ses employés des régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées. Les contributions sont effectuées par Héma-Québec et les participants des régimes. Elle offre également à ses salariés, regroupés sous « autres régimes », certains avantages postérieurs à l'emploi ainsi que, pour certains retraités, des avantages d'assurance maladie et d'assurance vie.

Le coût des avantages de retraite de l'exercice est calculé de façon actuarielle selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Il est déterminé par le coût net des avantages pour les services rendus de l'exercice, l'amortissement des gains et pertes actuariels ainsi que les intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des avantages sociaux futurs moins le rendement prévu des actifs des régimes. Les modifications apportées aux régimes entraînent un coût des services rendus antérieurement qui est constaté comme charge dans l'exercice au cours duquel les modifications ont été apportées.

Les obligations au titre des avantages sociaux futurs sont calculées de façon actuarielle selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, les taux d'inflation, les taux d'actualisation, la progression des salaires, l'âge de départ des salariés et l'évolution des coûts des soins de santé.

Aux fins du calcul de la valeur des actifs et du rendement prévu des actifs, ces derniers sont évalués selon la méthode de la valeur liée au marché lissée sur une période de cinq ans.

Les gains actuariels ou pertes actuarielles résultent, entre autres, de l'écart entre le rendement réel des actifs du régime et le rendement prévu de ces actifs, de l'écart entre l'expérience du régime et les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des avantages sociaux futurs, ainsi que des modifications à ces hypothèses. Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés participants.

Un actif ou un passif au titre des avantages sociaux futurs est présenté dans l'état de la situation financière et représente, à la fin de l'exercice, la différence entre la valeur des obligations au titre des avantages sociaux futurs et la valeur des actifs du régime, à laquelle sont soustraits les gains et pertes actuariels non amortis et la provision pour moins-value.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique d'Héma-Québec consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent entre le découvert et le montant disponible ainsi que la marge de crédit servant à combler les déficits de caisse lorsqu'ils sont détenus auprès de la même institution.

Stocks destinés à la vente

Les stocks destinés à la vente se composent des stocks de produits sanguins (labiles et stables), de sang de cordon, de tissus humains et de lait maternel. Ils sont évalués au moindre du coût et de la valeur recouvrable, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen. La valeur recouvrable correspond au prix de vente estimatif moins les charges de ventes variables qui s'appliquent.

Conversion des devises

Les opérations libellées en devises sont comptabilisées au taux de change mensuel moyen. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière tandis que les éléments non monétaires sont évalués au taux de change mensuel moyen historique. Les fluctuations du cours du change donnent lieu à des gains ou des pertes de change qui sont comptabilisés jusqu'à la période de règlement dans l'état des gains et pertes de réévaluation et, au moment du règlement, le solde cumulé des gains ou pertes de réévaluation est reclassé à l'état des résultats et de l'excédent cumulé.

PASSIFS

Avance du gouvernement du Québec

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) confirme annuellement à Héma-Québec un niveau budgétaire pour l'acquisition de produits sanguins par les établissements hospitaliers. Ainsi, Héma-Québec comptabilise, au poste avance du gouvernement du Québec, les montants versés par le MSSS pour le paiement des dépenses des produits labiles et stables, en lieu et place des établissements. Tout versement inférieur aux ventes de produits sanguins aux établissements devient une somme à recevoir du gouvernement alors que tout versement supérieur aux ventes de produits sanguins aux établissements fait l'objet d'une récupération du trop versé, selon un échéancier convenu entre le MSSS et Héma-Québec.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers d'Héma-Québec sont employés normalement pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire à partir de la date où les immobilisations corporelles sont prêtes à être mises en service aux taux suivants :

Bâtiment, améliorations au bâtiment et autres	entre 10 et 25 ans
Matériel roulant et équipement	5 et 10 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 et 10 ans
Équipement informatique et logiciel	3 ans
Développement informatique	5 et 7 ans

Les terrains et les immobilisations corporelles en cours de construction ou en développement ne sont pas amortis.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de fournir des biens et services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter cette baisse de valeur. Les moins-values sont passées en charges de l'exercice courant à l'état des résultats et de l'excédent cumulé et aucune reprise sur la réduction de valeur n'est constatée ultérieurement.

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2017 (les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

HÉMA-QUÉBEC
RAPPORT ANNUEL
2016-2017

123

3. PRODUITS SANGUINS

Les tarifs budgétaires pour l'ensemble des produits sanguins sont déposés annuellement auprès de SigmaSanté qui est l'organisme de gestion de l'approvisionnement en commun désigné par le ministre de la Santé et des Services sociaux conformément à la section VI de la *Loi sur Héma-Québec et sur le Comité de biovigilance*. Après consultation auprès du Comité de gestion, de l'approvisionnement et du financement du système du sang (CGAF), les tarifs budgétaires sont entérinés par SigmaSanté. Le CGAF est un comité consultatif pour la Direction de la biovigilance, qui elle-même relève de la Direction générale des services de santé et médecine universitaire. Le CGAF a pour rôle de faire des recommandations portant sur les questions financières et comptables entourant l'approvisionnement en produits sanguins.

4. CHARGES

				2017	2016
	PRODUITS STABLES	PRODUITS LABILES	AUTRES SERVICES	TOTAL	TOTAL
Produits stables	264 735	–	–	264 735	239 118
Salaires et charges sociales	5 547	81 758	10 678	97 983	101 525
Fournitures médicales et de collectes	1 414	24 141	6 173	31 728	30 633
Perte (gain) de change	11 965	47	221	12 233	(29 786)
Immeuble et locaux	553	10 386	210	11 149	10 277
Amortissement des immobilisations corporelles	890	6 842	490	8 222	7 173
Achat sang de cordon, cellules souches, produits labiles et tissus humains	–	1	5 474	5 475	5 165
Transport et livraison	72	4 055	585	4 712	4 616
Publicité et relations publiques	80	3 443	251	3 774	3 189
Services achetés	6 730	(9 669)	6 377	3 438	4 062
Technologie de l'information	1	3 303	3	3 307	3 256
Intérêts sur dette à long terme	–	1 118	–	1 118	1 163
Assurances	–	734	–	734	850
Réduction de valeur sur immobilisations corporelles	–	–	–	–	628
Autres intérêts et frais de banque	–	205	49	254	74
Perte (gain) à la disposition d'immobilisations corporelles	63	(10)	–	53	(2)
Autres charges	221	5 163	978	6 362	6 499
Sous-total	292 271	131 517	31 489	455 277	388 440
Plasma pour fractionnement*	12 835	(12 835)	–	–	–
Variation des stocks**	(7 273)	(724)	130	(7 867)	(9 664)
Total	297 833	117 958	31 619	447 410	378 776

*Certaines dépenses engagées pour l'extraction du plasma du sang total sont réallouées aux produits stables en fonction des unités de plasma expédiées au fractionneur.

**La variation des stocks inclut les produits stables, le plasma pour fractionnement, les produits labiles, le sang de cordon, les tissus humains et le lait maternel.

5. EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la *Loi sur Héma-Québec et sur le Comité de biovigilance*, tout surplus de financement découlant de l'application des tarifs est versé au fonds général du fonds consolidé du revenu, à moins d'une entente préalable entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et Héma-Québec visant l'utilisation du surplus.

Héma-Québec a remis l'excédent cumulé lié aux activités au 31 mars 2016 de 16,977 millions de dollars tel que l'a demandé le ministre de la Santé et des Services sociaux (15,536 millions de dollars en 2016). Cette récupération est faite en réduction des avances servant à financer les ventes de produits labiles et stables.

En mars 2017, Héma-Québec a pris la décision de mettre fin à ses activités de production cellulaire. Les montants estimés, engagés et radiés totalisent 1,404 millions de dollars et sont présentés distinctement à l'état des résultats et de l'excédent cumulé. En septembre 2015, Héma-Québec avait décidé de réorienter ses activités en production cellulaire et de ne pas donner suite à son projet de construction du complexe C-LAVIE. Les montants dépensés et investis en immobilisations pour ce projet de 2,414 millions de dollars ont été radiés et sont présentés distinctement à l'état des résultats et de l'excédent cumulé.

6. DÉBITEURS

	2017	2016
Taxes de vente	2 144	1 879
Clients	2 280	2 070
Autres débiteurs	4 419	7 991
	8 843	11 940

7. STOCKS DESTINÉS À LA VENTE

	2017	2016
Produits stables	36 553	31 436
Plasma pour fractionnement	14 546	11 920
Produits labiles	2 870	2 139
Sang de cordon	1 083	1 435
Tissus humains	932	685
Lait maternel	21	47
	56 005	47 662

8. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2017	2016
Fournisseurs	14 081	28 097
Salaires et vacances à payer	13 078	11 278
Charges sociales	1 737	1 786
Revenus reportés	999	1 073
Intérêts courus à payer	72	90
	29 967	42 324

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2017 (les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

HÉMA-QUÉBEC
RAPPORT ANNUEL
2016-2017

125

9. SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Héma-Québec a reçu un financement supplémentaire de 4,7 millions de dollars du MSSS afin de couvrir les cotisations additionnelles à verser aux régimes de retraite conformément aux dispositions de la *Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (RLRQ, chapitre R-15.1). En décembre 2016, le MSSS a autorisé Héma-Québec à reporter le solde excédentaire de subvention et à l'utiliser uniquement aux fins prévues. Les variations s'expliquent comme suit :

	2017	2016
Solde de début	1 265	1 272
Subventions reçues	41 122	33 366
Dépenses : produits Synagis et autres services	(30 859)	(32 101)
Financement supplémentaire pour les régimes de retraite	(4 700)	–
Récupération du MSSS	(1 265)	(1 272)
Solde à la fin	5 563	1 265

10. FACILITÉS DE CRÉDIT

Héma-Québec est autorisée par le ministre de la Santé et des Services sociaux à instituer un régime d'emprunts en vertu de l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001). Ce régime d'emprunts permet à Héma-Québec d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, ou à long terme auprès de ce dernier. Le montant autorisé pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2018 vise à combler les besoins n'excédant pas 94,6 millions de dollars. Les emprunts prévus dans le cadre de ces régimes servent principalement au financement des découverts bancaires, à l'acquisition et au renouvellement d'actifs, au renouvellement de prêts et à la mise en place de projets visant l'amélioration de la sécurité des produits. Les conditions d'emprunts se font à des taux similaires ou équivalents à ceux du gouvernement du Québec. En vertu de ce régime au 31 mars 2017, Héma-Québec a un emprunt sur la marge de crédit de 20 millions de dollars.

Héma-Québec dispose aussi d'une marge de crédit rotative de 15 millions de dollars auprès d'une institution financière dont les conditions peuvent être modifiées au gré de la banque. Cette marge de crédit remboursable à tout moment n'était pas utilisée au 31 mars 2017 (99 milliers de dollars au 31 mars 2016).

11. DETTES

	2017	2016
Emprunts au Fonds de financement remboursables par des versements mensuels de 602 (capital seulement) (474 en 2016), à taux fixes variant de 1,24 % à 3,09 % (1,24 % à 3,09 % en 2016), échéant entre 2018 et 2027	32 574	23 220
Emprunts au Fonds de financement remboursables par des versements mensuels de 124 (capital seulement) (223 en 2016), à taux fixes variant de 1,80 % à 3,93 % (1,80 % à 3,93 % en 2016), renouvelables entre 2020 et 2023 et échéant entre 2024 et 2031	14 235	26 032
	46 809	49 252

Les remboursements en capital de la dette au cours des prochains exercices reflètent l'hypothèse du renouvellement aux mêmes conditions :

2018	8 411
2019	7 499
2020	6 669
2021	5 250
2022	4 541
2023 et suivantes	14 439

12. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Héma-Québec a plusieurs régimes à prestations déterminées, capitalisés et non capitalisés, qui garantissent à la plupart des salariés le paiement des prestations de retraite et d'avantages postérieurs à la retraite et à l'emploi. Les régimes de retraite ont fait l'objet d'évaluations actuarielles en date du 31 décembre 2015. Les obligations au titre des avantages sociaux futurs présentées au 31 mars 2017 et le coût des avantages de retraite pour l'exercice clos à cette date sont une extrapolation basée sur les dernières évaluations actuarielles.

Les régimes de retraite à prestations déterminées sont fondés sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen des dernières années précédant le départ à la retraite. Ils prévoient également pour les rentes en paiement une indexation partielle en fonction de l'inflation.

Les autres régimes d'avantages postérieurs à la retraite et à l'emploi ont fait l'objet d'une évaluation actuarielle en date du 1^{er} janvier 2016. Les obligations au titre des avantages sociaux futurs au 31 mars 2017 et le coût des avantages de retraite pour l'exercice clos à cette date sont une extrapolation basée sur cette dernière évaluation actuarielle.

Héma-Québec a également des régimes à cotisations déterminées dont l'engagement est limité à la valeur totale des comptes individuels des participants en vertu des régimes.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés participants soit 11 ans pour le régime de retraite des employés syndiqués, 13 ans pour le régime de retraite des employés non syndiqués, 6 ans pour le régime supplémentaire, 15 ans pour les régimes d'assurance vie et des soins médicaux et 2 ans pour les avantages postérieurs à l'emploi.

CLASSIFICATION DU PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

	2017	2016
Régimes de retraite	4 519	4 215
Autres régimes	6 576	6 664
Total du passif au titre des avantages sociaux futurs	11 095	10 879

RAPPROCHEMENT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	2017		2016	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Actifs des régimes de retraite	219 133	–	196 163	–
Obligation au titre des avantages sociaux futurs	212 191	5 614	192 008	5 852
Situation de surplus (déficit)	6 942	(5 614)	4 155	(5 852)
Gain actuariel non amorti	(2 416)	(962)	(2 329)	(812)
Provision pour moins-value	(9 045)	–	(6 041)	–
Passif au titre des avantages sociaux futurs, à la fin de l'exercice	(4 519)	(6 576)	(4 215)	(6 664)

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2017 (les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

HÉMA-QUÉBEC
RAPPORT ANNUEL
2016-2017

127

12. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**OBLIGATION AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**

	2017		2016	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Obligation au titre des avantages sociaux futurs, au début de l'exercice	192 008	5 852	180 101	7 078
Coût des avantages pour services rendus	11 318	3 404	10 867	3 047
Intérêts débiteurs sur l'obligation	10 315	92	10 014	113
Prestations versées	(7 621)	(3 584)	(6 892)	(2 902)
Perte (gain) actuarielle	6 171	(150)	(2 082)	(1 484)
Obligation au titre des avantages sociaux futurs, à la fin de l'exercice	212 191	5 614	192 008	5 852

ACTIFS DES RÉGIMES DE RETRAITE

	2017		2016	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Actifs des régimes de retraite, au début de l'exercice	196 163	–	176 991	–
Cotisations versées par l'employeur	9 099	–	8 555	–
Cotisations versées par les employés	5 036	–	4 668	–
Rendement prévu sur les actifs	10 751	–	10 070	–
Prestations versées	(7 621)	–	(6 892)	–
Gain actuariel sur les actifs	5 705	–	2 771	–
Actifs des régimes de retraite, à la fin de l'exercice	219 133	–	196 163	–

VALEUR MARCHANDE DES ACTIFS DES RÉGIMES AU 31 MARS

	2017		2016	
Actions	104 386	46 %	95 676	49 %
Obligations	89 359	40 %	64 220	33 %
Autres	32 496	14 %	36 405	18 %
Total	226 241	100 %	196 301	100 %

RENDEMENT RÉEL SUR LES ACTIFS DES RÉGIMES

	2017	2016
Rendement prévu des actifs	10 751	10 070
Rendement réel des actifs	16 456	12 841
Gain actuariel sur les actifs	5 705	2 771
Taux de rendement réel	8,25 %	7,13 %

12. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**COÛT DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DE L'EXERCICE**

	2017		2016	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Coût net des avantages pour services rendus	6 282	3 404	6 199	3 047
Amortissement des pertes actuarielles	553	–	1 002	–
Variation de la provision pour moins-value	3 004	–	6 041	–
Coût au titre des avantages	9 839	3 404	13 242	3 047
Intérêts débiteurs sur l'obligation	10 315	92	10 014	113
Rendement prévu des actifs	(10 751)	–	(10 070)	–
Intérêts au titre des avantages	(436)	92	(56)	113
Coût total au titre des avantages	9 403	3 496	13 186	3 160

PRINCIPALES HYPOTHÈSES

	2017		2016	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Obligation au titre des avantages sociaux futurs au 31 mars				
Taux d'actualisation régime des employés syndiqués	5,30 %	2,70 %	5,35 %	2,50 %
Taux d'actualisation régime des employés non syndiqués	5,30 %	2,70 %	5,45 %	2,50 %
Taux de croissance de la rémunération	3,40 %	3,40 %	3,45 %	3,45 %
Taux d'inflation	2,15 %	–	2,20 %	–
Coût des prestations pour les exercices clos le 31 mars				
Taux d'actualisation régime des employés syndiqués	5,35 %	2,50 %	5,55 %	2,20 %
Taux d'actualisation régime des employés non syndiqués	5,45 %	2,50 %	5,65 %	2,20 %
Taux de rendement prévu des actifs :				
Régime des employés syndiqués	5,35 %	–	5,55 %	–
Régime des employés non syndiqués	5,45 %	–	5,65 %	–
Taux de croissance de la rémunération	3,45 %	3,45 %	3,75 %	3,75 %
Facteurs démographiques				
Mortalité	CPM-2014 projetée avec l'échelle d'amélioration CPM-B		CPM-2014 projetée avec l'échelle d'amélioration CPM-B	

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2017 (les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

HÉMA-QUÉBEC
RAPPORT ANNUEL
2016-2017

129

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2017							
	TERRAIN	BÂTIMENT, AMÉLIORATIONS AU BÂTIMENT ET AUTRES	MATÉRIEL ROULANT ET ÉQUIPEMENT	MOBILIER ET ÉQUIPEMENT DE BUREAU	ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE ET LOGICIEL	DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE	TOTAL
Coût							
Solde de début	2 140	47 078	28 086	4 660	12 942	15 232	110 138
Acquisitions	–	801	2 937	105	639	1 309	5 791
Dispositions et radiation**	–	(439)	(995)	(54)	(748)	–	(2 236)
Solde à la fin*	2 140	47 440	30 028	4 711	12 833	16 541	113 693
Amortissement cumulé							
Solde de début	–	23 586	16 470	4 088	10 534	7 003	61 681
Amortissement de l'exercice	–	2 541	2 432	108	1 202	1 939	8 222
Dispositions et radiation**	–	(130)	(851)	(22)	(748)	–	(1 751)
Solde à la fin	–	25 997	18 051	4 174	10 988	8 942	68 152
Valeur comptable nette	2 140	21 443	11 977	537	1 845	7 599	45 541
2016							
	TERRAIN	BÂTIMENT, AMÉLIORATIONS AU BÂTIMENT ET AUTRES	MATÉRIEL ROULANT ET ÉQUIPEMENT	MOBILIER ET ÉQUIPEMENT DE BUREAU	ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE ET LOGICIEL	DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE	TOTAL
Coût							
Solde de début	2 140	45 064	25 736	4 340	12 138	13 867	103 285
Acquisitions	–	3 556	3 552	320	1 419	1 365	10 212
Dispositions et radiation	–	(1 542)	(199)	–	(615)	–	(2 356)
Réduction de valeur	–	–	(1 003)	–	–	–	(1 003)
Solde à la fin*	2 140	47 078	28 086	4 660	12 942	15 232	110 138
Amortissement cumulé							
Solde de début	–	21 394	14 502	3 962	10 051	5 413	55 322
Amortissement de l'exercice	–	2 192	2 167	126	1 098	1 590	7 173
Dispositions et radiation	–	–	(199)	–	(615)	–	(814)
Solde à la fin	–	23 586	16 470	4 088	10 534	7 003	61 681
Valeur comptable nette	2 140	23 492	11 616	572	2 408	8 229	48 457

*Le solde à la fin inclut les immobilisations corporelles en cours de développement suivantes :

	TERRAIN	BÂTIMENT, AMÉLIORATIONS AU BÂTIMENT ET AUTRES	MATÉRIEL ROULANT ET ÉQUIPEMENT	MOBILIER ET ÉQUIPEMENT DE BUREAU	ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE ET LOGICIEL	DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE	TOTAL
2017	–	135	1 238	–	154	475	2 002
2016	–	1 418	1 073	86	478	189	3 244

**La fin des activités en production cellulaire représente une radiation d'immobilisations corporelles de 309 milliers de dollars dans la classe bâtiment, améliorations au bâtiment et autres, 78 milliers de dollars dans la classe matériel roulant et équipement et 32 milliers de dollars dans la classe mobilier et équipement de bureau.

14. GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques

Dans le cours normal de son exploitation, Héma-Québec est exposée à différents risques financiers détaillés ci-après. La direction analyse ces risques et met en place des stratégies afin de minimiser leurs impacts sur sa performance.

I. Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Héma-Québec est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que les parties manquent à leur obligation financière, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligation financière de tierces parties ayant des caractéristiques similaires et économiques qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers d'Héma-Québec qui sont exposés à un risque de crédit comprennent la trésorerie et équivalents de trésorerie, l'avance du gouvernement du Québec à recevoir, les clients et autres débiteurs.

Le risque de crédit lié à la trésorerie et équivalents de trésorerie est limité puisque la contrepartie est une banque à charte canadienne jouissant d'une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation nationales.

Le risque de crédit imputable à l'avance du gouvernement du Québec à recevoir et aux clients est limité puisque les principales créances sont afférentes à la vente de sang de cordon, de cellules souches, de tissus humains, de lait maternel ou de services principalement à des organismes publics inclus dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec. Ces créances sont recouvrables au cours de l'année.

Les autres débiteurs incluent principalement des rabais à recevoir en vertu d'ententes contractuelles avec des fournisseurs. Le risque de crédit est limité puisque ces montants à recevoir sont prévus aux contrats et qu'Héma-Québec a respecté ses obligations d'achat. Ces montants sont recouvrables dans les 60 jours suivant la fin d'exercice.

La valeur comptable à l'état de la situation financière des instruments financiers d'Héma-Québec exposés au risque de crédit représente le montant maximum du risque de crédit auquel l'organisme est exposé et totalise 15,6 millions de dollars (22 millions de dollars en 2016). Aucun de ces instruments financiers n'est déprécié et la direction estime que la qualité du crédit de tous les instruments qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance est bonne à la date des états financiers.

II. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'Héma-Québec ne dispose pas des fonds nécessaires pour répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles viennent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque qu'Héma-Québec ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

Héma-Québec gère activement le solde de sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie qui découlent de son exploitation et considère qu'elle détient suffisamment de liquidité et de facilités de crédit afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant. Les facilités de crédit sont présentées à la note 10.

Au 31 mars 2017 et 2016, les échéances contractuelles des passifs financiers sont les suivantes :

	2017			TOTAL	VALEUR COMPTABLE
	2018	2019	2020 ET SUIVANTES		
Fournisseurs, salaires et vacances à payer	27 159	–	–	27 159	27 159
Marge de crédit	20 006	–	–	20 006	20 006
Intérêts sur les dettes	1 032	862	2 805	4 699	4 483
Dettes	8 411	7 499	30 899	46 809	47 025
Total des instruments financiers non dérivés	56 608	8 361	33 704	98 673	98 673
Instruments financiers dérivés	1 140	–	–	1 140	1 140
Total des instruments financiers	57 748	8 361	33 704	99 813	99 813

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2017 (les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

HÉMA-QUÉBEC
RAPPORT ANNUEL
2016-2017

131

14. GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**II. Risque de liquidité (suite)**

	2016				VALEUR COMPTABLE
	2017	2018	2019 ET SUIVANTES	TOTAL	
Fournisseurs, salaires et vacances à payer	39 375	–	–	39 375	39 375
Avance du gouvernement du Québec	6 235	–	–	6 235	6 235
Intérêts sur les dettes	1 224	1 043	3 835	6 102	5 890
Dettes	8 318	7 588	33 346	49 252	49 464
Total des instruments financiers non dérivés	55 152	8 631	37 181	100 964	100 964
Instruments financiers dérivés	13 443	–	–	13 443	13 443
Total des instruments financiers	68 595	8 631	37 181	114 407	114 407

III. Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que le flux de trésorerie futur d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

Héma-Québec est exposée au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variation des taux d'intérêt du marché.

La marge de crédit porte intérêt à un taux variable. Elle assujettit donc Héma-Québec à un risque de flux de trésorerie. Au 31 mars 2017, si le taux d'intérêt en vigueur avait augmenté ou diminué de 10 %, l'excédent lié aux activités aurait augmenté ou diminué de 0,6 milliard de dollars.

Les dettes d'Héma-Québec portent intérêt à taux fixe. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt, relativement aux flux de trésorerie, auquel Héma-Québec est exposée est minime et le risque de marché l'est également puisqu'Héma-Québec n'a pas l'intention de les rembourser avant l'échéance.

Risque de change :

Dans le cours normal de son exploitation, Héma-Québec réalise ses achats de produits stables essentiellement en dollars américains et est donc exposée aux fluctuations de cette devise. Héma-Québec s'est dotée d'une politique de gestion de risque de change et a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer les risques de change notamment par contrats de change. Afin de gérer le risque de change afférent à l'achat de produits stables, de fournitures médicales et de collectes, de cellules souches, de sang de cordon et de tissus humains, Héma-Québec s'est engagée à acheter des devises américaines pour couvrir 90 % de ses besoins estimés en devises, par 26 contrats de change pour un montant de 158,6 millions de dollars américains au taux de 1,337 pour la période du 3 avril 2017 au 15 mars 2018 (en 2016, 26 contrats de change pour un montant de 145,6 millions de dollars au taux de 1,391 pour la période du 1er avril 2016 au 16 mars 2017).

Au 31 mars 2017, des pertes non réalisées sur les contrats de change au montant de 1 million de dollars sont comptabilisées à l'état des gains et pertes de réévaluation (pertes non réalisées de 13 millions de dollars au 31 mars 2016) et elles sont évaluées en fonction de l'écart entre les taux d'achat des devises selon les contrats de change et le taux de 1,3299 non ajusté coté sur un marché actif pour des instruments identiques, au 31 mars 2017 (1,2987 au 31 mars 2016).

14. GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**III. Risque de marché (suite)***Risque de change (suite)*

L'état de la situation financière inclut les montants suivants en dollars canadiens à l'égard d'actifs et de passifs financiers libellés en devises étrangères :

	2017	2016
DOLLARS AMÉRICAINS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	455	10 290
Clients et autres débiteurs	2 604	4 756
Fournisseurs	1 313	9 338
EURO		
Fournisseurs	61	103

Une variation du cours du dollar américain de 2 % (8 % en 2016), correspondant à la volatilité observée sur le marché au cours des 12 derniers mois, n'aurait pas d'incidence significative sur l'excédent lié aux activités ni sur les gains et pertes de réévaluation en s'appuyant sur les actifs et passifs financiers libellés en devises étrangères détenus par Héma-Québec à la date des états financiers.

15. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Héma-Québec s'est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates au cours des 18 prochaines années pour ses locaux d'exploitation et administratifs. Les baux pour les locaux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement pouvant aller jusqu'à cinq ans. Les charges de loyers de l'exercice clos le 31 mars 2017 s'élèvent à 3,6 millions de dollars (3,3 millions de dollars en 2016) pour les locaux. Les paiements minimums futurs relatifs aux baux à long terme s'établissent comme suit :

2018	3 205
2019	2 938
2020	2 577
2021	2 581
2022	2 574
2023 et suivantes	21 105

16. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, Héma-Québec est exposée à diverses réclamations et poursuites judiciaires. La direction est d'avis qu'une provision suffisante a été constituée à l'égard des déboursés qui pourraient découler de ces litiges et elle ne prévoit pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats d'Héma-Québec.

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, Héma-Québec est apparentée avec tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Héma-Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

18. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice courant.

Rapport de la Direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers consolidés d'Hydro-Québec ainsi que l'ensemble des renseignements financiers contenus dans le présent Rapport annuel sont la responsabilité de la Direction et sont approuvés par le Conseil d'administration. Les états financiers consolidés ont été dressés par la Direction conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis et tiennent compte des décisions de la Régie de l'énergie relatives au transport et à la distribution de l'électricité. Ils comprennent des montants déterminés d'après les meilleures estimations et selon le jugement de la Direction. L'information financière présentée ailleurs dans le Rapport annuel est conforme à celle qui est fournie dans les états financiers consolidés.

La Direction maintient un système de contrôle interne ayant pour but de fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est pertinente et fiable, et que les biens d'Hydro-Québec sont convenablement comptabilisés et protégés. Ce système comprend notamment les politiques et directives d'Hydro-Québec ainsi que la communication aux employés des règles d'éthique et du *Code de conduite* de l'entreprise, afin d'assurer une gestion intégrée des ressources ainsi qu'une conduite ordonnée des affaires. Un processus de vérification interne contribue à évaluer le caractère suffisant et l'efficacité du contrôle, de même que les politiques et directives d'Hydro-Québec. Des recommandations découlant de ce processus sont soumises à la Direction et au Comité de vérification.

Le Conseil d'administration est responsable de la gouvernance de l'entreprise. Il s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés principalement par l'entremise de son Comité de vérification, composé uniquement d'administrateurs indépendants, qui n'exercent pas une fonction à plein temps au sein d'Hydro-Québec ni dans l'une de ses filiales. Il incombe au Comité de vérification de s'assurer que les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière d'Hydro-Québec, de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie, et de recommander au Conseil d'administration l'approbation des états financiers consolidés. Le Comité de vérification rencontre la Direction, le vérificateur interne et les auditeurs indépendants afin de discuter des résultats de leurs audits et des constatations qui en découlent quant à l'intégrité et à la qualité de la présentation de l'information financière et quant au système de contrôle interne d'Hydro-Québec. Le vérificateur interne et les auditeurs indépendants ont librement et pleinement accès au Comité de vérification, en présence ou non de la Direction.

Les états financiers consolidés des exercices 2016 et 2015 ont été audités conjointement par le Vérificateur général du Québec, KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. et Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

/s/ Michael D. Penner

Président du Conseil d'administration

/s/ Éric Martel

Président-directeur général

/s/ Lise Croteau

Vice-présidente exécutive et
chef de la direction financière

Montréal, Québec

Le 24 février 2017

Rapport des auditeurs indépendants

Au Ministre des Finances du Québec,

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints d'Hydro-Québec, qui comprennent les bilans consolidés aux 31 décembre 2016 et 2015 et les états consolidés des résultats, du résultat étendu, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DES AUDITEURS

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée d'Hydro-Québec aux 31 décembre 2016 et 2015, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis.

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

/s/ KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

/s/ Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.²

/s/ Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA
Vérificatrice générale du Québec

Montréal, Québec
Le 24 février 2017

1. CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120220

2. CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A109499

États financiers consolidés

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

Exercices terminés les 31 décembre En millions de dollars canadiens	Notes	2016	2015
Produits		13 339	13 754
Charges			
Exploitation		2 438	2 527
Achats d'électricité et de combustible		1 866	1 938
Amortissement	4	2 597	2 713
Taxes	5	1 045	980
		7 946	8 158
Bénéfice d'exploitation		5 393	5 596
Frais financiers	6	2 532	2 449
Bénéfice net		2 861	3 147

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU

Exercices terminés les 31 décembre En millions de dollars canadiens	Notes	2016	2015
Bénéfice net		2 861	3 147
Autres éléments du résultat étendu			
Variation des (pertes reportées) gains reportés sur les éléments désignés comme couvertures de flux de trésorerie	15	(251)	2 015
Reclassement dans les résultats des gains reportés sur les éléments désignés comme couvertures de flux de trésorerie	15	(117)	(1 595)
(Pertes actuarielles) gains actuariels et coût des services passés au titre des avantages sociaux futurs	18	(234)	64
Reclassement dans les résultats des pertes actuarielles nettes et du coût des (crédit pour les) services passés au titre des avantages sociaux futurs	18	113	243
Écarts de conversion des états financiers des établissements à l'étranger		3	–
		(486)	727
Résultat étendu		2 375	3 874

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

BILANS CONSOLIDÉS

Aux 31 décembre En millions de dollars canadiens	Notes	2016	2015
ACTIF			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 243	2 648
Placements temporaires		2 184	1 895
Clients et autres débiteurs	15	2 049	2 242
Instruments dérivés	15	100	274
Actifs réglementaires	3	123	122
Matériaux, combustible et fournitures		219	212
		5 918	7 393
Immobilisations corporelles	7	62 691	61 558
Actifs incorporels	8	938	1 014
Placements	9	884	859
Instruments dérivés	15	284	128
Actifs réglementaires	3	4 237	3 939
Autres actifs	10	215	308
		75 167	75 199
PASSIF			
Passif à court terme			
Emprunts		7	9
Créditeurs et charges à payer		2 199	2 278
Dividende à payer	16	2 146	2 360
Intérêts courus		894	913
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	11	86	85
Instruments dérivés	15	152	299
Passifs réglementaires	3	–	49
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	12	1 398	2 059
		6 882	8 052
Dette à long terme	12	44 218	43 613
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	11	774	780
Instruments dérivés	15	13	5
Passifs réglementaires	3	381	392
Autres passifs	13	2 902	2 571
Dette à perpétuité	14	293	311
		55 463	55 724
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	16	4 374	4 374
Bénéfices non répartis		17 261	16 546
Cumul des autres éléments du résultat étendu		(1 931)	(1 445)
		19 704	19 475
		75 167	75 199
Engagements et éventualités	19		

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du Conseil d'administration,

/s/ Michelle Cormier

Présidente du Comité de vérification

/s/ Michael D. Penner

Président du Conseil d'administration

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Exercices terminés les 31 décembre En millions de dollars canadiens	Note	Capital-actions	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Total des capitaux propres
Solde au 1 ^{er} janvier 2016		4 374	16 546	(1 445)	19 475
Bénéfice net		–	2 861	–	2 861
Autres éléments du résultat étendu	16	–	–	(486)	(486)
Dividende	16	–	(2 146)	–	(2 146)
Solde au 31 décembre 2016		4 374	17 261	(1 931)	19 704
Solde au 1 ^{er} janvier 2015		4 374	15 759	(2 172)	17 961
Bénéfice net		–	3 147	–	3 147
Autres éléments du résultat étendu	16	–	–	727	727
Dividende	16	–	(2 360)	–	(2 360)
Solde au 31 décembre 2015		4 374	16 546	(1 445)	19 475

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices terminés les 31 décembre En millions de dollars canadiens	Notes	2016	2015
Activités d'exploitation			
Bénéfice net		2 861	3 147
Ajustements visant à déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation			
Amortissement	4	2 597	2 713
Amortissement des primes, escomptes et frais d'émission relatifs aux titres d'emprunt		173	159
(Déficit) excédent du coût net constaté par rapport aux sommes versées au titre des avantages sociaux futurs		(146)	161
Autres		299	209
Actifs et passifs réglementaires		(301)	(56)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	17	21	(98)
		5 504	6 235
Activités d'investissement			
Ajouts aux immobilisations corporelles		(3 363)	(3 340)
Ajouts aux actifs incorporels		(97)	(100)
Acquisition nette de placements temporaires		(272)	(218)
Autres		39	14
		(3 693)	(3 644)
Activités de financement			
Émission de dette à long terme		2 011	13
Remboursement de dette à long terme		(1 927)	(1 044)
Encaissements découlant de la gestion du risque de crédit	15	10 312	8 220
Décaissements découlant de la gestion du risque de crédit	15	(11 093)	(6 397)
Variation nette des emprunts		(6)	(19)
Dividende versé		(2 360)	(2 535)
Autres		(137)	486
		(3 200)	(1 276)
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(16)	62
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(1 405)	1 377
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		2 648	1 271
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		1 243	2 648
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie	17		

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015

Les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Selon la loi qui la régit, Hydro-Québec a pour objets de fournir de l'énergie et d'œuvrer dans le domaine de la recherche et de la promotion relatives à l'énergie, de la transformation et de l'économie de l'énergie, de même que dans tout domaine connexe ou relié à l'énergie. Hydro-Québec doit notamment assurer l'approvisionnement en électricité patrimoniale tel qu'il a été établi par la Loi sur la Régie de l'énergie et qui correspond à un volume maximal annuel de référence de 165 TWh pour le marché québécois. À titre de société d'État, Hydro-Québec est exonérée de l'impôt sur le revenu au Canada.

Note 1 Principales conventions comptables

Les états financiers consolidés d'Hydro-Québec sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis (PCGR des États-Unis).

La Direction est d'avis que ces états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée d'Hydro-Québec.

La Direction a évalué les événements qui ont eu lieu jusqu'au 24 février 2017, date d'approbation des présents états financiers consolidés par le Conseil d'administration, afin de déterminer si les circonstances justifiaient la comptabilisation ou la présentation d'événements postérieurs à la date du bilan.

RÉGLEMENTATION

La *Loi sur la Régie de l'énergie* accorde à la Régie de l'énergie (la Régie) la compétence exclusive pour fixer ou modifier les tarifs et les conditions auxquels l'électricité est transportée et distribuée par Hydro-Québec. De ce fait, les activités de transport et de distribution d'électricité d'Hydro-Québec au Québec sont réglementées. Selon les dispositions de cette loi, les tarifs sont établis par une décision motivée de trois régisseurs après la tenue d'audiences publiques. Par ailleurs, la loi prévoit que les tarifs sont fixés de manière à permettre le recouvrement du coût de la prestation du service et un rendement raisonnable sur la base de tarification.

Les PCGR des États-Unis reconnaissent que la réglementation des tarifs peut avoir pour effet de modifier le moment où certaines opérations sont comptabilisées dans les résultats consolidés et ainsi donner lieu à la comptabilisation d'actifs et de passifs réglementaires, qu'Hydro-Québec juge probable de pouvoir recouvrer ou de devoir régler ultérieurement au moyen du processus d'établissement des tarifs.

Lorsque le Transporteur ou le Distributeur a une assurance suffisante qu'il est probable que certains coûts engagés pourront être recouverts dans les tarifs futurs, ces coûts sont reportés et comptabilisés à titre d'actifs. Lorsqu'il est probable que le Transporteur ou le Distributeur devra rembourser des montants à la clientèle, ou lorsque des coûts ont été recouverts alors qu'ils seront engagés ultérieurement, un passif est comptabilisé. Les soldes de ces actifs et de ces passifs sont amortis sur les périodes de recouvrement approuvées par la Régie.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les comptes d'Hydro-Québec, de ses filiales et des entités à détenteurs de droits variables dont Hydro-Québec est le principal bénéficiaire. Tous les soldes et toutes les opérations intersociétés ont été éliminés au moment de la consolidation.

Les placements dans les coentreprises sont comptabilisés à la valeur de consolidation. Ces placements sont initialement comptabilisés au coût, et leur valeur comptable est ensuite augmentée ou diminuée d'un montant équivalant à la quote-part d'Hydro-Québec des variations de l'actif net des coentreprises qui surviennent après la date d'acquisition. La quote-part revenant à Hydro-Québec des résultats des coentreprises est comptabilisée dans les résultats. Les dividendes reçus des coentreprises sont portés en diminution de la valeur comptable des placements.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers selon les PCGR des États-Unis exige que la Direction procède à des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants comptabilisés au titre des actifs et des passifs, sur les informations à fournir concernant les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, de même que sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les estimations concernent notamment les produits, qui comprennent des montants estimés pour l'électricité livrée mais non facturée, la valeur comptable des actifs et passifs réglementaires, les évaluations à la juste valeur des instruments financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels aux fins du calcul de la charge d'amortissement ainsi que les flux de trésorerie, les échéanciers prévus des paiements et les taux d'actualisation utilisés pour déterminer les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et les passifs au titre des avantages sociaux futurs. Ces taux reposent sur des hypothèses économiques et actuarielles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations, et les écarts pourraient être importants.

Pour l'exercice 2016, Hydro-Québec a modifié certaines estimations comptables liées au calcul du coût net constaté au titre des avantages sociaux futurs. Les modifications sont décrites à la note 18, Avantages sociaux futurs.

PRODUITS

Hydro-Québec approvisionne le marché québécois en électricité et vend aussi de l'électricité sur les marchés de gros au Canada et aux États-Unis. Elle effectue également des transactions d'arbitrage. Les produits des ventes d'électricité et des transactions d'arbitrage sont comptabilisés à la livraison. Les transactions d'arbitrage sont comptabilisées après déduction des achats d'électricité afférents.

Les produits comprennent également certains montants qu'Hydro-Québec est en droit de recevoir de la clientèle ou qu'elle doit lui remettre ultérieurement. Ces montants concernent notamment l'approvisionnement en électricité postpatrimoniale et les aléas climatiques. Ces éléments donnent lieu à des actifs et passifs financiers qui sont présentés soit dans les postes Clients et autres débiteurs et Autres actifs, soit dans les postes Crédeurs et charges à payer et Autres passifs, selon leur échéance.

Les autres produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus ou les biens, livrés.

CONVERSION DES DEVISES

Les éléments monétaires de l'actif et du passif libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les éléments non monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change historique. Les produits et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou pertes de change résultant de la conversion des éléments monétaires sont inclus dans les résultats.

NOTE 1 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Les états financiers des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis selon la méthode du taux courant. Selon cette méthode, les éléments d'actif et de passif sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen de la période. Les gains ou pertes de change résultant de la conversion des états financiers de ces établissements à l'étranger sont présentés dans le poste Cumul des autres éléments du résultat étendu, sous la rubrique Capitaux propres du bilan.

INSTRUMENTS FINANCIERS**TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des placements dont l'échéance est d'au plus trois mois à compter de la date d'acquisition.

PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires, classés dans la catégorie des titres de créance disponibles à la vente, sont constitués d'instruments du marché monétaire dont l'échéance est supérieure à trois mois à compter de la date d'acquisition et sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les Autres éléments du résultat étendu jusqu'au moment de leur réalisation; elles sont alors reclassées dans les résultats. Les intérêts sur ces placements, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont comptabilisés dans les résultats.

DÉBITEURS – CLIENTS

Les comptes clients sont comptabilisés au montant facturé, déduction faite de la provision pour créances douteuses. Celle-ci est établie en fonction du statut des dossiers clients et de l'historique de recouvrement pour chaque groupe d'âges des comptes. Les débiteurs sont radiés dans la période au cours de laquelle les comptes sont jugés irrécouvrables.

AUTRES DÉBITEURS ET PASSIFS FINANCIERS

Les autres débiteurs présentés sous Clients et autres débiteurs, les débiteurs présentés sous Autres actifs et le remboursement gouvernemental relatif à la tempête de verglas de 1998, également présenté dans ce poste, diminués des pertes de valeur s'il y a lieu, de même que les passifs financiers présentés sous Crédeurs et charges à payer et Autres passifs, les emprunts, le dividende à payer, les intérêts courus, la dette à long terme et la dette à perpétuité, sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti comprend les frais d'émission ainsi que les primes et les escomptes, le cas échéant. Les intérêts sont comptabilisés dans les résultats.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur à la date du bilan. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats au cours de la période où elles se produisent, à moins qu'il s'agisse d'instruments dérivés désignés comme couvertures dans une relation de couverture de flux de trésorerie. Sont présentés dans le bilan les soldes nets des instruments dérivés transigés avec une même contrepartie qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire, déduction faite de la trésorerie reçue ou versée en vertu d'ententes d'échange de garanties, et pour lesquels les conditions permettant la compensation sont réunies.

Dans le cadre de la gestion intégrée de ses risques d'affaires, Hydro-Québec a recours à des instruments dérivés pour gérer le risque de marché, c'est-à-dire le risque de change, le risque de taux d'intérêt ainsi que le risque lié aux variations du prix de l'énergie et de l'aluminium. Elle applique la comptabilité de couverture de flux de trésorerie ou de juste valeur aux relations de couverture admissibles qu'elle désigne comme couvertures et documente ces relations en bonne et due forme, notamment en rattachant les instruments dérivés soit à des actifs ou à des passifs précis présentés

dans le bilan, soit à des opérations futures probables. Hydro-Québec s'assure que les relations de couverture sont hautement efficaces pour couvrir l'exposition aux risques visés au moment de leur mise en place, puis tous les mois. De plus, dans le cas des couvertures d'opérations futures, elle évalue au moins trimestriellement la probabilité de réalisation de ces opérations désignées comme éléments couverts.

Dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur d'un instrument désigné comme couverture est comptabilisée dans les Autres éléments du résultat étendu, tandis que la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans les résultats, dans le poste qui sera touché par l'élément couvert. Les montants comptabilisés dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans les résultats, également dans le poste touché par l'élément couvert, au cours des périodes où cet élément influe sur les résultats. S'il s'avère qu'un instrument dérivé ne réunit plus les conditions de couverture, s'il est expiré, vendu, résilié ou exercé, ou si Hydro-Québec met fin à sa désignation comme élément de couverture, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée de façon prospective. Les gains et les pertes cumulés antérieurement dans les Autres éléments du résultat étendu continuent d'être reportés en vue d'être reclassés dans les résultats au cours des mêmes périodes que l'élément couvert. Si l'élément couvert cesse d'exister, ou s'il devient probable que les transactions futures couvertes ne se réaliseront pas, les gains ou les pertes reportés sont immédiatement reclassés dans les résultats.

Dans le cas d'une couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé, y compris celles qui sont liées à la partie inefficace de la relation de couverture, sont comptabilisées dans les résultats, dans le poste touché par l'élément couvert. Les variations compensatoires de la juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert sont inscrites à titre d'ajustements de la valeur comptable de cet élément et sont comptabilisées en contrepartie dans les résultats.

Les flux de trésorerie attribuables aux instruments dérivés désignés comme couvertures sont présentés dans l'état des flux de trésorerie selon le même classement que l'élément couvert.

Hydro-Québec évalue ses contrats pour déterminer s'ils répondent à la définition d'un dérivé ou s'ils comportent un dérivé incorporé qui doit être séparé de son contrat hôte. Si tel est le cas, le contrat ou le dérivé incorporé en question est comptabilisé à la juste valeur dans le bilan.

Tous les contrats à terme sur éléments non financiers qui peuvent faire l'objet d'un règlement net et dont le prix est étroitement lié à l'élément non financier acheté ou vendu sont comptabilisés à la date de règlement s'il est probable qu'il y aura livraison ou réception conformément aux besoins prévus.

JUSTE VALEUR

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Conformément aux normes applicables, Hydro-Québec classe les évaluations à la juste valeur des actifs et des passifs selon une hiérarchie à trois niveaux fondée sur le type de données utilisées pour réaliser ces évaluations :

- niveau 1 : cours (non ajustés) pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation sur des marchés actifs;
- niveau 2 : données autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement; et
- niveau 3 : données non observables.

NOTE 1 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**MATÉRIAUX, COMBUSTIBLE ET FOURNITURES**

Les stocks de matériaux, de combustible et de fournitures sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût comprend les matériaux, la main-d'œuvre, les autres frais directement attribuables aux activités de construction et les frais financiers capitalisés pendant la période de réalisation des travaux. Est également comptabilisé dans les immobilisations corporelles le coût des avant-projets qui répondent aux critères suivants : la faisabilité technique du projet a été démontrée, sa rentabilité a été évaluée et la Direction juge probable qu'elle disposera des ressources nécessaires pour le réaliser. La valeur actualisée des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles et celle des ententes conclues avec des communautés locales qui correspondent à la définition d'un passif sont ajoutées à la valeur comptable des immobilisations corporelles en cause. Par ailleurs, les contributions reçues de tiers sont portées en diminution du coût des immobilisations corporelles visées.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile, selon la méthode de l'amortissement linéaire. L'amortissement débute le mois suivant la date de mise en service. Les périodes d'amortissement des principales catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Production hydraulique	40-120 ans
Production thermique	15-50 ans
Postes et lignes de transport	30-85 ans
Postes et lignes de distribution	25-70 ans
Autres immobilisations corporelles	5-50 ans

À la sortie d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci, déduction faite de l'amortissement cumulé et de la valeur de récupération, est inscrit dans les résultats de l'exercice.

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés dans les résultats lorsqu'ils sont engagés.

CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location-acquisition, qui ont pour effet de transférer à Hydro-Québec la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien loué, sont présentés dans le poste Immobilisations corporelles. Ils sont comptabilisés à la date de leur entrée en vigueur, soit à la juste valeur du bien loué, soit, si elle est moins élevée, à la valeur actualisée des paiements minimums au titre de la location. Les contrats de location-acquisition sont amortis sur la durée de vie utile de l'actif ou sur la durée du contrat, si celle-ci est moindre.

Les paiements relatifs aux contrats de location-exploitation, en vertu desquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété, sont comptabilisés dans les résultats pendant toute la durée du contrat.

ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût.

Le coût des logiciels développés en interne est capitalisé lorsqu'il satisfait aux critères de capitalisation. Les frais financiers afférents sont capitalisés pendant la période de développement.

Les actifs incorporels qui ont une durée de vie utile indéfinie ne font l'objet d'aucun amortissement. Ces actifs sont soumis à un test de dépréciation, annuellement ou à intervalles plus fréquents si des événements indiquent qu'ils pourraient avoir subi une perte de valeur. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est comptabilisé dans les résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation est déterminée.

Les actifs incorporels dont la durée de vie utile est limitée, soit les logiciels et licences ainsi que les brevets, sont amortis sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les périodes d'amortissement pour ces actifs sont les suivantes :

Logiciels et licences	3-10 ans
Brevets	20 ans

FRAIS FINANCIERS CAPITALISÉS

Les frais financiers capitalisés aux immobilisations en cours et aux logiciels développés en interne qui sont liés à des activités non réglementées sont établis en fonction du coût des capitaux empruntés et sont comptabilisés en réduction des frais financiers dans les résultats consolidés. Les frais financiers capitalisés aux immobilisations en cours qui sont liées à des activités à tarifs réglementés de transport ou de distribution tiennent également compte du rendement des capitaux propres des activités visées. La partie qui correspond au rendement des capitaux propres est intégrée aux Produits dans les résultats consolidés.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS À LONG TERME

Hydro-Québec revoit la valeur comptable de ses immobilisations corporelles et de ses actifs incorporels amortissables lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que les flux de trésorerie nets prévus non actualisés pourraient être inférieurs à la valeur comptable de ces immobilisations et actifs. Le cas échéant, une perte de valeur correspondant à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est comptabilisée.

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**RÉGIME DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS****AU DÉPART À LA RETRAITE**

Hydro-Québec offre à l'ensemble de son personnel un régime de retraite contributif à prestations déterminées de type fin de carrière (le Régime de retraite) ainsi que d'autres avantages postérieurs au départ à la retraite. Elle comptabilise ses obligations au titre du Régime de retraite et de ces autres avantages après déduction de la juste valeur de leur actif respectif.

NOTE 1 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Le coût des prestations et les obligations au titre du Régime de retraite et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite accordés en échange des services rendus sont calculés selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service. Ils sont déterminés en fonction d'un taux d'actualisation et reposent sur les meilleures estimations de la Direction, notamment quant au rendement prévu des actifs des régimes, à la croissance des salaires, à la croissance des coûts des soins de santé et à l'âge de départ à la retraite des employés. Les actifs des régimes sont évalués à la juste valeur à la date du bilan.

Aux fins de l'établissement du coût des prestations et de ses obligations au titre du Régime de retraite et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite, Hydro-Québec a adopté les conventions suivantes :

- Les taux d'actualisation utilisés sont fondés sur la courbe des taux d'intérêt à la date de l'évaluation, soit le 31 décembre, pour des obligations de sociétés canadiennes de qualité supérieure et tiennent compte du montant et des différentes échéances de paiement des prestations projetées de chaque régime.
- Les gains et les pertes actuariels sont comptabilisés dans les Autres éléments du résultat étendu dans la période au cours de laquelle ils surviennent. Par la suite, un montant au titre du gain actuariel ou de la perte actuarielle est amorti dans le poste Charges d'exploitation si le gain actuariel net non amorti ou la perte actuarielle nette non amortie au début de l'exercice excède soit 10 % de la valeur des obligations au titre des prestations projetées, soit 10 % de la valeur liée au marché de l'actif du régime, le plus élevé des deux montants étant retenu. L'amortissement correspond à l'excédent divisé par la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs.
- Le coût des (crédit pour les) services passés découlant des modifications au Régime de retraite et aux autres avantages postérieurs au départ à la retraite est initialement comptabilisé dans les Autres éléments du résultat étendu. Par la suite, ce coût est amorti dans le poste Charges d'exploitation selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur des périodes n'excédant pas la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs.
- Le rendement prévu de l'actif du Régime de retraite est fondé sur une valeur liée au marché qui est déterminée par l'application d'une moyenne mobile sur cinq ans, dans le cas des actions, et par l'évaluation à leur juste valeur des autres catégories d'actifs.

Les soldes non amortis des pertes actuarielles nettes et du coût des (crédit pour les) services passés comptabilisés dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu au titre des avantages sociaux futurs qui seront recouverts dans les tarifs futurs sont comptabilisés en tant qu'actif réglementaire.

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Hydro-Québec offre à l'ensemble de son personnel des avantages postérieurs à l'emploi, dont un régime d'assurance salaire invalidité de longue durée qui prévoit le versement de prestations déterminées à long terme.

Le coût et l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont constatés au moment où survient l'événement donnant naissance à l'obligation de verser des prestations. Le coût de ces avantages, y compris la totalité des gains et des pertes actuariels afférents, est comptabilisé dans les résultats de la période.

OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Hydro-Québec comptabilise des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations dans la période au cours de laquelle naissent des obligations juridiques à cet égard, lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable de leur juste valeur. Les coûts correspondants de mise hors service sont ajoutés à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle en cause et sont amortis sur la durée de vie utile de celle-ci. Dans les exercices ultérieurs, toute variation due à l'écoulement du temps est comptabilisée dans les charges d'exploitation de l'exercice courant (charge de désactualisation), et le montant correspondant est ajouté à la valeur comptable du passif. Les variations résultant de révisions de l'échéancier ou du montant des flux de trésorerie non actualisés sont comptabilisées comme une augmentation ou une diminution de la valeur comptable du passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, et le montant correspondant est soit ajouté à la valeur comptable de l'immobilisation en cause, soit déduit jusqu'à concurrence de sa valeur comptable, tout excédent étant alors comptabilisé dans les résultats. Lorsque l'immobilisation a atteint la fin de sa durée de vie utile, toute variation est immédiatement comptabilisée dans les résultats. Les coûts réels engagés pour régler les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont portés en diminution des passifs. Lors du règlement final d'une telle obligation, l'écart entre le solde de l'obligation et le coût réel engagé est comptabilisé à titre de gain ou de perte dans les résultats.

Les flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour régler les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont établis d'après des études qui tiennent compte de diverses hypothèses sur les moyens à prendre et sur l'échéancier à suivre pour la mise hors service. Hydro-Québec révisé périodiquement l'évaluation de ces obligations en fonction des diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs, des progrès technologiques éventuels et de l'évolution des normes, lois et règlements applicables.

ENTENTES CONCLUES AVEC DES COMMUNAUTÉS LOCALES

Hydro-Québec a conclu diverses ententes avec les communautés locales concernées par certains projets d'investissement en immobilisations corporelles. Lorsqu'ils correspondent à la définition d'un passif, les montants relatifs à ces ententes sont comptabilisés dans le poste Dette à long terme, et la contrepartie est comptabilisée dans le poste Immobilisations corporelles. Les montants comptabilisés sont déterminés par actualisation des flux de trésorerie futurs relatifs à ces ententes. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt des obligations d'Hydro-Québec à la date de la comptabilisation initiale. Ultérieurement, dans le cas des ententes dont les flux de trésorerie sont indexés, ces derniers font l'objet d'une réestimation annuelle qui peut entraîner une modification du taux d'actualisation.

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Dans le cours normal de ses activités, Hydro-Québec réalise des ventes d'électricité et d'autres opérations commerciales avec son unique actionnaire, le gouvernement du Québec, et ses organismes ainsi qu'avec d'autres sociétés d'État. Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange.

Par ailleurs, à titre de société d'État du gouvernement du Québec, Hydro-Québec fournit à celui-ci des données financières établies sur la base des Normes internationales d'information financière aux fins de la préparation par le gouvernement de ses états financiers consolidés.

Note 2 Modifications de conventions comptables

MODIFICATIONS RÉCENTES

COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Le 1^{er} janvier 2016, Hydro-Québec a adopté de façon anticipée l'Accounting Standards Update (ASU) 2016-05, *Derivatives and Hedging (Topic 815): Effect of Derivative Contract Novations on Existing Hedge Accounting Relationships*, publiée par le Financial Accounting Standards Board (FASB). Cette ASU précise que la comptabilité de couverture peut continuer de s'appliquer à un dérivé désigné comme couverture lorsqu'il y a novation au profit d'une nouvelle partie contractante, sous réserve que toutes les autres conditions applicables continuent d'être remplies. Elle a été appliquée de façon prospective et n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés d'Hydro-Québec.

ACTIFS INCORPORELS

Le 1^{er} janvier 2016, Hydro-Québec a adopté l'ASU 2015-05, *Intangibles—Goodwill and Other—Internal-Use Software (Subtopic 350-40): Customer's Accounting for Fees Paid in a Cloud Computing Arrangement*, publiée par le FASB. Cette ASU clarifie les circonstances dans lesquelles un contrat relatif à l'infonuagique comprend une licence pour l'utilisation interne d'un logiciel. Elle a été appliquée de façon prospective et n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés d'Hydro-Québec.

CONSOLIDATION

Le 1^{er} janvier 2016, Hydro-Québec a adopté l'ASU 2015-02, *Consolidation (Topic 810): Amendments to the Consolidation Analysis*, publiée par le FASB. Cette ASU modifie les directives concernant l'analyse qu'une entité publiante doit effectuer afin de déterminer si elle doit consolider certains types d'entités juridiques. Elle a été appliquée selon une approche rétrospective modifiée et n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés d'Hydro-Québec.

ÉTAT DES RÉSULTATS

Le 1^{er} janvier 2016, Hydro-Québec a adopté l'ASU 2015-01, *Income Statement—Extraordinary and Unusual Items (Subtopic 225-20): Simplifying Income Statement Presentation by Eliminating the Concept of Extraordinary Items*, publiée par le FASB. Cette ASU élimine le concept d'élément extraordinaire. Elle a été appliquée de façon prospective et n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés d'Hydro-Québec.

NORMES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

En août 2016, le FASB a publié l'ASU 2016-15, *Statement of Cash Flows (Topic 230): Classification of Certain Cash Receipts and Cash Payments*. Cette ASU clarifie la présentation et la classification de certains éléments dans l'état des flux de trésorerie. Elle s'appliquera selon une approche rétrospective intégrale aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Elle ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés d'Hydro-Québec.

PLACEMENTS

En mars 2016, le FASB a publié l'ASU 2016-07, *Investments—Equity Method and Joint Ventures (Topic 323): Simplifying the Transition to the Equity Method of Accounting*. Cette ASU simplifie les modalités d'application de la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation lorsque l'entité publiante augmente sa participation dans une autre entité ou son degré d'influence sur celle-ci. Elle s'applique aux transactions de façon prospective à compter du 1^{er} janvier 2017. Hydro-Québec examine actuellement l'incidence de cette ASU sur ses états financiers consolidés.

CONTRATS DE LOCATION

En février 2016, le FASB a publié l'ASU 2016-02, *Leases (Topic 842)*. Cette ASU fournit des directives liées à la définition, à la comptabilisation et à la présentation des contrats de location, et exige notamment que les preneurs de contrats de location comptabilisent un actif et un passif pour tous les contrats de plus de douze mois de type location-acquisition ou de type location-exploitation. Elle s'appliquera selon une approche rétrospective modifiée aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Hydro-Québec examine actuellement l'incidence de cette ASU sur ses états financiers consolidés.

INSTRUMENTS FINANCIERS

En janvier 2016, le FASB a publié l'ASU 2016-01, *Financial Instruments—Overall (Subtopic 825-10): Recognition and Measurement of Financial Assets and Financial Liabilities*. Cette ASU fournit des directives liées à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers. Elle s'appliquera selon une approche rétrospective modifiée aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Elle ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés d'Hydro-Québec.

En juin 2016, le FASB a publié l'ASU 2016-13, *Financial Instruments—Credit Losses (Topic 326): Measurement of Credit Losses on Financial Instruments*. Cette ASU fournit de nouvelles directives quant à la dépréciation des actifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur dans les résultats. Elle s'appliquera selon une approche rétrospective modifiée aux états financiers consolidés des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. Hydro-Québec examine actuellement l'incidence de cette ASU sur ses états financiers consolidés, mais n'a pas l'intention de l'adopter de façon anticipée.

PRODUITS

En mai 2014, le FASB a publié l'ASU 2014-09, *Revenue from Contracts with Customers (Topic 606)*. Cette ASU fournit des directives liées à la comptabilisation des produits au moment du transfert de biens ou de services à un client, pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services.

En août 2015, le FASB a publié l'ASU 2015-14, *Revenue from Contracts with Customers (Topic 606): Deferral of the Effective Date*, qui reporte d'un an l'entrée en vigueur de ces directives.

En mars 2016, le FASB a publié l'ASU 2016-08, *Revenue from Contracts with Customers (Topic 606): Principal versus Agent Considerations (Reporting Revenue Gross versus Net)*. Cette ASU clarifie les directives servant à déterminer si une entité agit pour son propre compte ou à titre d'intermédiaire.

En avril 2016, le FASB a publié l'ASU 2016-10, *Revenue from Contracts with Customers (Topic 606): Identifying Performance Obligations and Licensing*. Cette ASU clarifie les directives liées à la détermination des obligations de prestation ainsi qu'au traitement des droits de propriété intellectuelle sous licence.

En mai 2016, le FASB a publié l'ASU 2016-12, *Revenue from Contracts with Customers (Topic 606): Narrow-Scope Improvements and Practical Expedients*. Cette ASU clarifie les directives liées à l'évaluation de la recouvrabilité, aux contreparties autres qu'en trésorerie ainsi qu'aux contrats achevés à la date de la première application.

Ces ASU s'appliqueront selon une approche rétrospective intégrale ou modifiée aux états financiers consolidés des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Hydro-Québec examine actuellement leur incidence sur ses états financiers consolidés, mais n'a pas l'intention de les adopter de façon anticipée.

Note 3 Réglementation

TARIFS

TRANSPORT

Les tarifs de transport d'électricité d'Hydro-Québec des années 2016 et 2015 ont été fixés par les décisions D-2016-046 et D-2015-031 de la Régie, avec effet respectivement le 1^{er} janvier 2016 et le 1^{er} janvier 2015. Le rendement autorisé sur la base de tarification a été établi à 6,85 % en 2016 et à 6,97 % en 2015. Il est fondé sur une structure de capital présumée comportant 30 % de capitaux propres.

DISTRIBUTION

Les tarifs d'électricité d'Hydro-Québec pour les années tarifaires commençant respectivement le 1^{er} avril 2016 et le 1^{er} avril 2015 ont été fixés par les décisions D-2016-047 et D-2015-033, dans lesquelles la Régie a autorisé des hausses de 0,70 % et de 2,86 % de l'ensemble des tarifs à l'exception du tarif L, qui est demeuré inchangé en 2016 et pour lequel une hausse de 2,49 % a été autorisée en 2015. Le rendement autorisé sur la base de tarification a été établi à 6,95 % en 2016 et à 7,08 % en 2015. Il est fondé sur une structure de capital présumée comportant 35 % de capitaux propres.

PASSAGE AUX PCGR DES ÉTATS-UNIS

Dans les décisions D-2015-189 et D-2016-003, la Régie a autorisé la modification, à compter du 10 juillet 2015, de certaines méthodes comptables aux fins de l'établissement des tarifs du Transporteur et du Distributeur, compte tenu de l'application des PCGR des États-Unis aux activités à tarifs réglementés de transport et de distribution d'électricité d'Hydro-Québec à compter de cette date. Les modifications avaient notamment trait à la comptabilisation, à titre d'actifs réglementaires, de certains frais de développement ainsi que de certains coûts associés au Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ). Elles concernaient également la comptabilisation des avantages sociaux futurs et des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, de même que l'amortissement des immobilisations corporelles liées aux activités à tarifs réglementés.

Les informations qui suivent décrivent les effets sur les états financiers consolidés des méthodes et pratiques comptables adoptées par Hydro-Québec conformément aux décisions de la Régie relatives à ses activités à tarifs réglementés.

ACTIFS RÉGLEMENTAIRES

COÛTS LIÉS AU PGEÉ

Les coûts admissibles engagés aux fins du PGEÉ sont comptabilisés dans un compte distinct et amortis sur une période de dix ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. L'amortissement débute l'année qui suit celle où les coûts sont comptabilisés. Les coûts comptabilisés dans ce compte portent intérêt au taux de rendement sur la base de tarification autorisé par la Régie jusqu'au moment où ils sont inclus dans la base de tarification et où débute l'amortissement. Cette pratique comptable, qui vise les activités de distribution d'électricité d'Hydro-Québec, a été autorisée par la Régie dans la décision D-2015-189.

COÛTS LIÉS AU DÉGLACEUR DU POSTE DE LÉVIS

Par suite de la tempête de verglas de 1998, certains coûts liés à l'installation d'un déglaceur au poste de Lévis pour sécuriser les charges du réseau de transport qui alimente la grande région de Québec ont été comptabilisés dans un compte distinct. Ces coûts sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire à partir de la date de mise en service des équipements et sur une période correspondant à la

durée de vie utile moyenne restante des actifs ayant fait l'objet des améliorations. Ils ont porté intérêt au taux de rendement sur la base de tarification autorisé par la Régie jusqu'au moment où ils ont été inclus dans la base de tarification et où a débuté l'amortissement. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans la décision D-2004-175, qui vise les activités de transport d'électricité d'Hydro-Québec.

COÛTS LIÉS À UNE ENTENTE DE SUSPENSION

Une entente portant sur la suspension temporaire des livraisons d'une centrale a été approuvée par la Régie en mai 2014. La contrepartie du passif financier enregistré relativement à cette entente a été comptabilisée dans un compte distinct ne portant pas intérêt, et les ajustements liés aux variations subséquentes de ce passif sont comptabilisés dans le même compte. Les coûts associés à l'entente de suspension sont quant à eux recouverts dans les tarifs sur une base annuelle, selon les montants facturés. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans la décision D-2014-086, qui vise les activités de distribution d'électricité d'Hydro-Québec. Dans la décision D-2016-105 du 5 juillet 2016, la Régie a révoqué les décisions D-2015-179 et D-2016-069 dans lesquelles elle approuvait une entente visant l'utilisation de la centrale en période de pointe.

COÛTS LIÉS AU PROJET DE REMPLACEMENT DES DISJONCTEURS DE MODÈLE PK

Les coûts admissibles engagés à compter du 11 avril 2016 dans le cadre du projet de remplacement des disjoncteurs de modèle PK sont comptabilisés dans un compte distinct dont les modalités de disposition ne sont pas encore établies. Ces coûts portent intérêt aux taux prescrits par la Régie. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans les décisions D-2016-077 et D-2016-174, qui visent les activités de transport d'électricité d'Hydro-Québec.

FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

Les frais de développement admissibles sont comptabilisés dans un compte distinct ne portant pas intérêt et sont amortis sur une période de cinq ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. L'amortissement débute l'année qui suit celle où les coûts sont comptabilisés. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans la décision D-2015-189, qui vise les activités de transport et de distribution d'électricité d'Hydro-Québec.

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Les soldes non amortis des pertes actuarielles nettes et du coût des (crédit pour les) services passés comptabilisés dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu au titre des avantages sociaux futurs qui seront recouverts dans les tarifs futurs sont comptabilisés dans un compte distinct ne portant pas intérêt. Cet actif réglementaire, qui a trait aux activités de transport et de distribution d'électricité d'Hydro-Québec, est amorti au moment où les soldes non amortis sont reclassés en tant que composante du coût des avantages sociaux futurs. Il n'a pas nécessité d'approbation spécifique de la Régie, puisque celle-ci avait déjà approuvé le recouvrement du coût des avantages sociaux futurs dans les tarifs.

NOTE 3 RÉGLEMENTATION (SUITE)

ACTIFS RÉGLEMENTAIRES

	Années prévues d'amortissement	2016	2015
Coûts liés au PGÉE	2017-2026	684	800
Coûts liés au déglaceur du poste de Lévis	2017-2047	5	6
Coûts liés à une entente de suspension	2017-2020	482	356
Coûts liés au projet de remplacement des disjoncteurs de modèle PK	À déterminer	51	–
Frais de développement	2017-2021	16	17
Avantages sociaux futurs	À partir de 2017	3 122	2 877
Autre	–	–	5
		4 360	4 061
Actifs réglementaires à court terme		123	122
Actifs réglementaires à long terme		4 237	3 939

PASSIFS RÉGLEMENTAIRES

COMPTES DE FRAIS REPORTÉS LIÉS AU PASSAGE AUX PCGR DES ÉTATS-UNIS

Les impacts des modifications de conventions comptables résultant du passage aux PCGR des États-Unis autres que celles qui concernaient le coût de retraite ont été comptabilisés dans des comptes distincts en 2015 et amortis en 2016. Les sommes comptabilisées dans ces comptes portaient intérêt aux taux prescrits par la Régie. Les modifications avaient trait à la comptabilisation des avantages sociaux futurs autres que le Régime de retraite et à la comptabilisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, de même qu'à la révision des durées de vie utile aux fins de l'amortissement des immobilisations corporelles liées aux activités à tarifs réglementés. Elles avaient été autorisées par la Régie dans les décisions D-2015-189, D-2016-003, D-2016-029 et D-2016-033, qui visent les activités de transport et de distribution d'électricité d'Hydro-Québec.

PASSIFS RÉGLEMENTAIRES

	Années prévues d'amortissement	2016	2015
Comptes de frais reportés liés au passage aux PCGR des États-Unis	–	–	49
Amortissement des immobilisations corporelles	2017-2115	361	366
Coût des services passés au titre du Régime de retraite	2017-2022	20	26
		381	441
Passifs réglementaires à court terme		–	49
Passifs réglementaires à long terme		381	392

RISQUES ET INCERTITUDES

Les risques et incertitudes liés aux actifs et aux passifs réglementaires ci-dessus font l'objet de suivis et d'évaluations périodiques. Lorsqu'Hydro-Québec juge qu'il n'est plus probable que la valeur comptable nette d'un actif ou d'un passif réglementaire soit prise en compte dans l'établissement des tarifs futurs, cette valeur est comptabilisée dans les résultats de la période au cours de laquelle le jugement est formulé.

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Avant le 10 juillet 2015, les durées de vie utile des immobilisations corporelles étaient limitées à 50 ans aux fins de l'établissement des tarifs. Depuis, cette limite ne s'applique plus à condition que la durée de vie utile moyenne pondérée de l'ensemble des immobilisations corporelles du Transporteur, d'une part, et du Distributeur, d'autre part, n'exécède pas 50 ans. Les écarts au titre de la charge d'amortissement découlant de l'utilisation de durées de vie utile limitées à 50 ans aux fins de l'établissement des tarifs jusqu'au 9 juillet 2015 ont été comptabilisés dans un compte distinct ne portant pas intérêt et sont amortis au même rythme que les immobilisations corporelles visées.

COÛT DES SERVICES PASSÉS AU TITRE DU RÉGIME DE RETRAITE

Le solde non amorti du coût des services passés au titre du Régime de retraite qui a déjà été recouvré dans les tarifs et qui sera constaté dans les résultats des exercices futurs a été comptabilisé dans un compte distinct ne portant pas intérêt. Ce passif réglementaire est amorti au moment où le coût des services passés comptabilisé dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu est reclassé en tant que composante du coût des avantages sociaux futurs.

NOTE 3 RÉGLEMENTATION (SUITE)

AUTRES PRATIQUES RÉGLEMENTAIRES

En vertu des décisions D-2002-95 et D-2003-93 de la Régie, la compensation accordée par le gouvernement du Québec relativement à la tempête de verglas de 1998 a été portée en diminution du coût des nouvelles immobilisations corporelles construites. Elle est amortie sur la durée de vie utile restante des actifs sortis, sauf pour la partie équivalant au coût non amorti de ces actifs, qui est amortie sur une période de dix ans. La méthode de l'amortissement linéaire est utilisée dans les deux cas.

Dans les décisions D-2002-95 et D-2004-47, la Régie a prescrit la capitalisation des frais financiers aux immobilisations corporelles en cours liés à des activités à tarifs réglementés, selon les taux de rendement autorisés sur les bases de tarification. Établis selon les méthodes approuvées par la Régie, ces taux tiennent compte d'une composante associée au coût des capitaux empruntés et d'une composante associée au rendement des capitaux propres. La composante associée au rendement des capitaux propres a totalisé 49 M\$ en 2016 et en 2015.

En vertu des décisions D-2002-95 et D-2003-93 de la Régie, les coûts de démantèlement d'actifs sortis et remplacés pour lesquels aucune obligation liée à la mise hors service d'immobilisations n'a été comptabilisée, déduction faite de la valeur

de récupération, sont ajoutés au coût des nouveaux actifs construits. En vertu de la décision D-2011-039 de la Régie, qui vise les activités de transport d'électricité d'Hydro-Québec, les coûts de remise en état des sites associés aux actifs remplacés sont également ajoutés au coût des nouveaux actifs construits.

En vertu des décisions D-2006-76 et D-2006-76R de la Régie, les contributions reçues pour des projets de déplacement ou de modification de certains actifs du réseau de transport sont comptabilisées dans un compte distinct et portées en diminution des immobilisations corporelles. Ces contributions sont amorties sur la durée de vie utile moyenne des actifs par projet, selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Enfin, le cadre juridique et réglementaire dans lequel Hydro-Québec exerce ses activités lui confère le droit de recevoir de la clientèle ou l'obligation de remettre à celle-ci, selon le cas, les sommes correspondant à tout écart entre le montant réel de certains éléments spécifiques et le montant prévu dans les dossiers tarifaires. Ces éléments donnent donc lieu à des actifs ou passifs financiers qui sont recouvrés ou réglés sur une période de un à cinq ans. Ces actifs portent intérêt aux taux prescrits par la Régie jusqu'au moment où débute l'amortissement.

Le tableau suivant présente le solde net des actifs et passifs financiers :

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

	Note	2016	2015
Écarts dans les coûts d'approvisionnement en électricité postpatrimoniale		(20)	368
Écarts de revenus liés aux aléas climatiques		176	32
Écarts dans le coût de retraite		(45)	(8)
Écarts dans la charge liée aux activités du Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques		19	8
Autres		32	17
		162	417
Présentés comme suit :			
Clients et autres débiteurs		29	215
Autres actifs	10	133	226
Autres passifs		–	(24)

Les actifs et passifs réglementaires et les actifs et passifs financiers ne sont pas inclus dans la base de tarification, à l'exception des coûts liés au PGÉÉ, des coûts liés au déglaceur du poste de Lévis et des frais de développement.

Note 4 Amortissement

	2016	2015
Immobilisations corporelles	2 209	2 160
Actifs incorporels ^a	178	164
Actifs et passifs réglementaires	120	297
Sorties d'immobilisations	90	92
	2 597	2 713

a) Pour la période de 2017 à 2021, l'amortissement des actifs incorporels actuellement comptabilisés devrait s'établir comme suit : 171 M\$ en 2017, 100 M\$ en 2018, 70 M\$ en 2019, 42 M\$ en 2020 et 22 M\$ en 2021.

Note 5 Taxes

	2016	2015
Redevances hydrauliques ^a	673	660
Taxe sur les services publics ^b	284	268
Taxes municipales, scolaires et autres ^c	88	52
	1 045	980

a) Les redevances hydrauliques payables au gouvernement du Québec ont atteint 667 M\$ en 2016 (654 M\$ en 2015), dont un solde à payer de 68 M\$ au 31 décembre 2016 (3 M\$ au 31 décembre 2015).

b) La taxe sur les services publics est payable au gouvernement du Québec.

c) Y compris deux montants payables au gouvernement du Québec en 2016, soit l'un de 36 M\$ en vertu de la *Loi sur l'efficacité et l'innovation énergétiques* (32 M\$ en 2015), dont aucun solde à payer au 31 décembre 2016 (7 M\$ au 31 décembre 2015), et l'autre de 15 M\$ en vertu de la *Loi instituant le Fonds du Plan Nord* (néant en 2015), à payer au 31 décembre 2016.

Note 6 Frais financiers

	2016	2015
Intérêts sur titres d'emprunt	2 510	2 552
Perte nette (gain net) de change	32	(69)
Frais de garantie relatifs aux titres d'emprunt ^a	218	205
	2 760	2 688
Moins		
Frais financiers capitalisés	194	211
Revenu net de placement	34	28
	228	239
	2 532	2 449

a) Les frais de garantie relatifs aux titres d'emprunt sont versés au gouvernement du Québec.

Note 7 Immobilisations corporelles

	2016			
	En service	Amortissement cumulé	En cours	Valeur comptable nette
Production				
Hydraulique	45 744	17 438	2 271	30 577
Thermique	393	377	–	16
Autres	792	470	8	330
	46 929	18 285	2 279	30 923
Transport				
Postes et lignes	30 052	11 637	1 749	20 164
Autres	2 562	1 500	95	1 157
	32 614	13 137	1 844	21 321
Distribution				
Postes et lignes	14 224	6 499	359	8 084
Autres	3 432	1 768	101	1 765
	17 656	8 267	460	9 849
Construction	42	23	1	20
Activités corporatives et autres	1 307	817	88	578
	98 548 ^a	40 529 ^a	4 672	62 691

	2015			
	En service	Amortissement cumulé	En cours	Valeur comptable nette
Production				
Hydraulique	45 462	16 772	1 752	30 442
Thermique	405	384	–	21
Autres	776	463	21	334
	46 643	17 619	1 773	30 797
Transport				
Postes et lignes	29 210	11 116	1 321	19 415
Autres	2 454	1 417	114	1 151
	31 664	12 533	1 435	20 566
Distribution				
Postes et lignes	13 830	6 221	360	7 969
Autres	3 335	1 683	101	1 753
	17 165	7 904	461	9 722
Construction	39	21	–	18
Activités corporatives et autres	1 148	777	84	455
	96 659 ^a	38 854 ^a	3 753	61 558

a) Au 31 décembre 2016, le coût et l'amortissement cumulé des immobilisations corporelles en service faisant l'objet de contrats de location-acquisition s'établissaient respectivement à 885 M\$ et à 163 M\$ (699 M\$ et 127 M\$ au 31 décembre 2015).

Note 8 Actifs incorporels

	2016			2015		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Amortissables						
Logiciels et licences	1 897	1 421	476	1 849	1 277	572
Brevets	26	17	9	25	14	11
	1 923	1 438	485	1 874	1 291	583
Non amortissables						
Servitudes			442			426
Droits			11			5
			453			431
			938			1 014

Les ajouts correspondant à des logiciels développés en interne ont totalisé 81 M\$ en 2016 (91 M\$ en 2015).

Note 9 Placements

	2016	2015
À la valeur de consolidation		
Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited (34,2 %)	249	231
Société en commandite Hydroélectrique Manicouagan (60,0 %) ^a	613	621
	862	852
Autres	22	7
	884	859

a) Ce placement comprend l'excédent non amorti du coût d'acquisition sur la valeur comptable nette sous-jacente des actifs de la société en commandite Hydroélectrique Manicouagan à la date d'acquisition, qui se compose d'actifs incorporels non amortissables de 282 M\$ et d'actifs amortissables de 262 M\$ (respectivement 282 M\$ et 273 M\$ en 2015).

En 2016, les achats d'électricité auprès de la Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited [CF(L)Co] et de la société en commandite Hydroélectrique Manicouagan ont totalisé respectivement 103 M\$ et 81 M\$ (110 M\$ et 81 M\$ en 2015).

Note 10 Autres actifs

	2016	2015
Remboursement gouvernemental relatif à la tempête de verglas de 1998 ^a	66	66
Débiteurs ^b	133	226
Autres	16	16
	215	308

a) Selon les modalités en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013, le gouvernement du Québec acquittera le montant global du remboursement au plus tard le 15 octobre 2019. Entre-temps, il verse annuellement des intérêts calculés au taux des acceptations bancaires pour un terme de douze mois.

b) Ces débiteurs sont liés aux écarts entre le montant réel de certains éléments spécifiques et le montant prévu dans les dossiers tarifaires.

Note 11 Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les passifs au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations concernent les coûts relatifs au démantèlement des installations de Gently-2, à l'évacuation du combustible nucléaire irradié généré par l'exploitation de ces installations ainsi qu'au démantèlement des centrales thermiques et de certains réservoirs à carburant et postes de transport.

La valeur comptable globale des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations s'établit comme suit :

	2016			
	Démantèlement des installations de Gently-2 ^a	Évacuation du combustible nucléaire irradié ^a	Démantèlement d'autres immobilisations	Total
Solde au début de l'exercice	464	255	146	865
Passifs engagés	–	–	1	1
Charge de désactualisation	25	15	4	44
Passifs réglés	(37)	(3)	(7)	(47)
Révision des flux de trésorerie estimatifs et de l'échéancier prévu des paiements	16	(19)	–	(3)
Solde à la fin de l'exercice	468	248	144	860
Moins				
Tranche à court terme	44	6	36	86
	424	242	108	774

	2015			
	Démantèlement des installations de Gently-2 ^a	Évacuation du combustible nucléaire irradié ^a	Démantèlement d'autres immobilisations	Total
Solde au début de l'exercice	483	242	158	883
Passifs engagés	–	–	2	2
Charge de désactualisation	26	15	4	45
Passifs réglés	(45)	(2)	(24)	(71)
Révision des flux de trésorerie estimatifs et de l'échéancier prévu des paiements	–	–	6	6
Solde à la fin de l'exercice	464	255	146	865
Moins				
Tranche à court terme	55	11	19	85
	409	244	127	780

a) Le gouvernement du Québec a fourni une garantie financière irrévocable d'un montant maximal de 685 M\$ à la Commission canadienne de sûreté nucléaire relativement à l'exécution des obligations d'Hydro-Québec à l'égard des coûts liés au démantèlement des installations de Gently-2 et à l'évacuation du combustible nucléaire irradié.

Le tableau suivant présente les taux d'actualisation sur lesquels est fondée la valeur comptable des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, qui correspondent aux taux sans risque ajustés en fonction de la qualité du crédit :

%	Démantèlement des installations de Gently-2	Évacuation du combustible nucléaire irradié	Démantèlement d'autres immobilisations
Comptabilisation initiale des obligations	6,4	6,4	Entre 1,1 et 6,4
Comptabilisation ultérieure des obligations	Entre 4,3 et 5,7	Entre 3,6 et 5,7	Entre 0,8 et 4,6

FIDUCIE D'HYDRO-QUÉBEC POUR LA GESTION DES DÉCHETS DE COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE

En vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (LDCN), entrée en vigueur en 2002, les propriétaires canadiens de déchets de combustible nucléaire devaient créer une société de gestion, la Société de gestion des déchets nucléaires, et chacun d'eux devait établir un fonds en fiducie afin de financer les coûts liés à la gestion à long terme de ses déchets de combustible nucléaire.

En avril 2009, le gouvernement du Canada a approuvé la formule de financement des coûts liés à la méthode retenue pour la gestion à long terme des déchets de

combustible nucléaire. Les sommes déposées dans les fonds en fiducie ne peuvent servir qu'au financement de la mise en œuvre de cette méthode.

Hydro-Québec a effectué tous les versements exigés par la LDCN. Au 31 décembre 2016, les placements détenus par le fonds en fiducie d'Hydro-Québec étaient composés de titres d'emprunt émis par Hydro-Québec dont la juste valeur s'élevait à 161 M\$ (153 M\$ au 31 décembre 2015).

La Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire est considérée comme une entité à détenteurs de droits variables dont Hydro-Québec est le principal bénéficiaire.

Note 12 Dette à long terme

La dette à long terme est principalement composée d'obligations, de billets à moyen terme et d'autres dettes, dont les passifs afférents aux ententes conclues avec des communautés locales. Le tableau suivant présente la répartition de la dette (y compris la tranche échéant à moins d'un an) au coût amorti, selon la monnaie à

l'émission et la monnaie au remboursement. Les contrats à terme et les swaps de devises transigés aux fins de la gestion du risque de change lié à la dette à long terme ont été pris en compte dans l'établissement des pourcentages de la dette selon la monnaie au remboursement.

	2016				2015			
	À l'émission			Au rembourse- ment	À l'émission			Au rembourse- ment
	En dollars canadiens et en devises	Aux cours de clôture à la date du bilan	%	%	En dollars canadiens et en devises	Aux cours de clôture à la date du bilan	%	%
Dollars canadiens ^{a,b}	36 232	36 232	80	100	33 953	33 953	75	100
Dollars américains	6 701	9 000	20	–	8 098	11 212	25	–
Autres devises								
Euros	–	–	–	–	60	91	–	–
Yens	1 000	12	–	–	1 000	12	–	–
		45 244	100	100		45 268	100	100
Plus								
Ajustement pour le risque de juste valeur couvert		372				404		
		45 616				45 672		
Moins								
Tranche échéant à moins d'un an		1 398				2 059		
		44 218				43 613		

a) Y compris des dettes autres que des obligations et des billets à moyen terme, dont la valeur actualisée totalisait 1 466 M\$ au 31 décembre 2016 (1 345 M\$ au 31 décembre 2015). Ces dettes ne portent pas intérêt.

b) Certaines dettes sont assorties d'une obligation de constituer un fonds d'amortissement. Un montant de 729 M\$ à cet effet (701 M\$ au 31 décembre 2015) est présenté dans le poste Placements temporaires.

Le tableau suivant présente le coût amorti, à la date du bilan, des tranches de la dette à long terme arrivant à échéance au cours des cinq prochaines années :

2017	1 398
2018	1 167
2019	3 144
2020	2 471
2021	2 381

NOTE 12 DETTE À LONG TERME (SUITE)

TAUX D'INTÉRÊT

Le tableau suivant présente les taux d'intérêt des obligations et des billets à moyen terme, qui tiennent compte des taux contractuels, des primes, escomptes et frais d'émission ainsi que de l'incidence des contrats à terme et des swaps transigés aux fins de la gestion des risques à long terme associés à la dette. La partie à taux variable des obligations et billets s'élevait à 15,2 % au 31 décembre 2016 (14,5 % au 31 décembre 2015).

%				2016	2015
	Dollars canadiens	Dollars américains	Autres devises	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée
Échéance					
1-5 ans	6,81	8,45	1,46	7,09	6,32
6-10 ans	8,82	8,38	–	8,53	8,84
11-15 ans	3,34	9,85	–	7,61	9,66
16-20 ans	5,59	–	–	5,59	5,21
21-25 ans	5,11	–	–	5,11	5,11
26-30 ans	4,89	–	–	4,89	4,89
31-35 ans	4,47	–	–	4,47	4,47
36-40 ans	3,98	–	–	3,98	3,98
41-45 ans	6,53	–	–	6,53	6,53
Moyenne pondérée	5,03	9,17	1,46	5,35	5,39

FACILITÉ ET MARGES DE CRÉDIT

Hydro-Québec a une facilité de crédit non utilisée de 2 000 M\$ US, y compris un crédit-relais de 750 M\$ US, qui arrivera à échéance en 2021. Tout titre d'emprunt afférent portera intérêt à un taux basé sur le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) à l'exception du crédit-relais, qui portera intérêt au taux de base américain.

De plus, Hydro-Québec a accès à des marges de crédit d'exploitation, reconduites automatiquement à moins d'avis contraire et portant intérêt au taux préférentiel. Au 31 décembre 2016, les soldes disponibles de ces marges de crédit étaient de 200 M\$ US et de 232 M\$ CA ou US (200 M\$ US et 247 M\$ CA ou US au 31 décembre 2015).

Note 13 Autres passifs

	Note	2016	2015
Passifs au titre des avantages sociaux futurs	18	2 395	2 174
Créditeurs		507	397
		2 902	2 571

Les créditeurs comprennent un passif financier de 359 M\$ (239 M\$ au 31 décembre 2015) lié à une entente relative à la suspension temporaire des livraisons d'une centrale, qui a été approuvée par la Régie en mai 2014. La tranche à court terme, présentée dans le poste Créditeurs et charges à payer, était de 123 M\$ au 31 décembre 2016 (117 M\$ au 31 décembre 2015). Ce passif financier, y compris la tranche à court terme, représente

un montant actualisé de 482 M\$ (356 M\$ au 31 décembre 2015) et inclut une somme due en dollars américains qui s'élevait à 32 M\$ (24 M\$ US) au 31 décembre 2016 (22 M\$, soit 16 M\$ US, au 31 décembre 2015). Au 31 décembre 2016, le taux effectif de ce passif était de 1,22 % (1,56 % au 31 décembre 2015).

Note 14 Dette à perpétuité

Les billets à perpétuité, d'un montant de 293 M\$ (218 M\$ US) au 31 décembre 2016 et de 311 M\$ (225 M\$ US) au 31 décembre 2015, portent intérêt au taux LIBOR majoré de 0,0625 %, établi semestriellement. Aux 31 décembre 2016 et 2015, leur taux s'élevait respectivement à 1,3 % et à 0,6 %.

Les billets à perpétuité sont rachetables au gré d'Hydro-Québec. En 2016, des tranches d'un montant total de 10 M\$ (7 M\$ US) ont été rachetées sur le marché secondaire et annulées par la suite (6 M\$, soit 5 M\$ US, en 2015). Des contrats à terme sont utilisés pour atténuer le risque de change lié à la dette à perpétuité.

Note 15 Instruments financiers

Dans le cadre de ses activités, Hydro-Québec réalise des opérations qui l'exposent à certains risques financiers tels que les risques de marché, de liquidité et de crédit. Un suivi rigoureux et l'adoption de stratégies comprenant l'utilisation d'instruments dérivés réduisent l'exposition à ces risques et les impacts sur les résultats.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Hydro-Québec est exposée à trois principaux types de risque de marché, soit le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix lié à l'énergie et à l'aluminium. Ces trois types de risque font l'objet d'une gestion intégrée active qui vise à limiter l'exposition à chaque risque, de manière à réduire leur incidence globale sur les résultats.

Le tableau suivant présente le montant notionnel, exprimé en dollars canadiens ou en devises, des contrats à terme et des swaps utilisés aux fins de la gestion des risques à long terme :

	2016 ^a	2015 ^a
Contrats à terme		
Dollars américains	1 223	2 230
Swaps		
Dollars canadiens	(7 969)	(9 400)
Dollars américains	5 730	6 042
Autres devises		
Euros	–	61
Yens	1 000	1 000

a) Les données entre parenthèses représentent des montants à déboursier.

GESTION DES RISQUES À COURT TERME

Risque de change – Hydro-Québec utilise des contrats à terme pour gérer son exposition au risque de change à court terme. Lorsqu'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie. L'incidence sur les résultats des opérations de couverture du risque de change est comptabilisée dans le poste touché par l'élément couvert, soit les postes Produits, Achats d'électricité et de combustible ou Frais financiers. Le montant notionnel des positions ouvertes sous forme de contrats de vente de devises au 31 décembre 2016 s'élevait à 1 175 M\$ US (1 129 M\$ US au 31 décembre 2015).

Risque de taux d'intérêt – Hydro-Québec utilise des contrats de garantie de taux et des swaps de taux d'intérêt pour gérer le risque de taux d'intérêt à court terme. Lorsqu'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie. L'incidence sur les résultats des opérations de couverture du risque de taux d'intérêt à court terme est comptabilisée dans le poste touché par l'élément couvert, soit le poste Frais financiers.

GESTION DES RISQUES À LONG TERME

GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS À LA DETTE

Risque de change et risque de taux d'intérêt – Hydro-Québec utilise des contrats à terme et des swaps de devises pour gérer le risque de change associé à la dette à long terme et à la dette à perpétuité ainsi que des contrats à terme et des swaps de taux d'intérêt pour modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt. Lorsqu'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie ou de couvertures de juste valeur, selon le risque couvert. L'incidence sur les résultats des opérations de couverture de change et de taux d'intérêt de la dette est comptabilisée dans le poste Frais financiers.

Risque de prix – Hydro-Québec utilise principalement des contrats à terme et des swaps pour gérer le risque lié à la fluctuation des prix de l'énergie et de l'aluminium. Lorsqu'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie. L'incidence sur les résultats des opérations de couverture du risque de prix lié à l'énergie et à l'aluminium est comptabilisée dans le poste touché par l'élément couvert, soit les postes Produits ou Achats d'électricité et de combustible. Dans ce contexte, Hydro-Québec a négocié des contrats à terme et des swaps d'électricité dont les positions ouvertes au 31 décembre 2016 correspondaient à 19,9 TWh (20,0 TWh au 31 décembre 2015), des contrats à terme sur le gaz naturel dont les positions ouvertes au 31 décembre 2016 représentaient 0,5 million de MMBtu (aucune position ouverte au 31 décembre 2015), des swaps sur les produits pétroliers dont les positions ouvertes au 31 décembre 2016 s'élevaient à 2,6 millions de litres (8,5 millions de litres au 31 décembre 2015) ainsi que des swaps d'aluminium dont les positions ouvertes au 31 décembre 2016 totalisaient 254 050 tonnes (aucune position ouverte au 31 décembre 2015).

NOTE 15 INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à respecter les engagements liés à ses passifs financiers.

L'exposition d'Hydro-Québec à ce risque est réduite par : l'importance des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation; un portefeuille diversifié d'instruments très liquides ou facilement convertibles en liquidités, négociés avec des contreparties de grande qualité; des sources de financement préautorisées; la capacité d'accéder aux marchés des capitaux; la diversification des sources de financement; la gestion des niveaux de la dette à taux variable et de la dette remboursable en devises.

Par ailleurs, au 31 décembre 2016, un montant de 43 491 M\$ de la dette à long terme, de la dette à perpétuité et des emprunts, diminué du fonds d'amortissement, était garanti par le gouvernement du Québec (43 672 M\$ au 31 décembre 2015).

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier ne puisse respecter ses obligations.

Hydro-Québec est exposée au risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements temporaires et aux instruments dérivés qu'elle négocie avec des institutions financières. Elle est également exposée au risque de crédit lié aux clients et autres débiteurs, qui résulte principalement de ses opérations courantes de vente d'électricité au Québec et hors Québec. Le risque de crédit est limité à la valeur comptable des actifs afférents présentés dans le bilan, qui se rapproche de la juste valeur.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, PLACEMENTS TEMPORAIRES ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Pour réduire son exposition au risque de crédit, Hydro-Québec traite avec plusieurs émetteurs et institutions financières dont la notation de crédit est élevée et dont la majorité sont canadiens. De plus, elle applique des encadrements qui limitent la concentration des risques, de même que divers contrôles de suivi et des limites de crédit par contrepartie. Des ententes préalables lui permettent aussi de limiter la valeur de marché des principaux portefeuilles d'instruments dérivés. Une variation de cette valeur de marché au-delà d'un niveau convenu donne lieu à un encaissement ou à un décaissement. Au 31 décembre 2016, la quasi-totalité des contreparties avec lesquelles Hydro-Québec traitait avait une notation de crédit de A ou mieux, et aucune d'elles n'avait failli à ses obligations envers Hydro-Québec.

CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

L'exposition au risque de crédit lié aux ventes d'électricité est limitée en raison de la diversité de la clientèle et du grand nombre de clients. La Direction estime qu'Hydro-Québec ne s'expose pas à un risque de crédit important, notamment parce qu'au Québec, les ventes sont facturées à des tarifs qui prévoient le recouvrement des coûts selon les modalités déterminées par la Régie. De plus, Hydro-Québec détient des dépôts de 119 M\$ (115 M\$ au 31 décembre 2015) fournis en garantie par des clients, dont 32 M\$ (30 M\$ au 31 décembre 2015) sont comptabilisés dans le poste Créditeurs et charges à payer et 87 M\$ (85 M\$ au 31 décembre 2015), dans le poste Autres passifs.

Le tableau suivant présente la valeur des clients et autres débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses afférente :

	2016	2015
Clients ^a	1 684	1 626
Autres débiteurs ^b	365	616
	2 049 ^c	2 242 ^c

a) Y compris l'électricité livrée mais non facturée, qui totalisait 1 206 M\$ au 31 décembre 2016 (1 093 M\$ au 31 décembre 2015).

b) Y compris une garantie financière de 104 M\$ (189 M\$ en 2015) couvrant certains instruments dérivés détenus à la fin de l'exercice.

c) Y compris 159 M\$ US (229 M\$ US en 2015) convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan.

La provision pour créances douteuses des clients s'établissait à 250 M\$ au 31 décembre 2016 (273 M\$ au 31 décembre 2015).

NOTE 15 INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

JUSTE VALEUR

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Les tableaux suivants présentent la juste valeur des instruments dérivés selon leur nature et selon qu'ils sont désignés comme couvertures de juste valeur ou de flux de trésorerie, ou non désignés comme couvertures :

	2016			
	Dérivés désignés comme couvertures de juste valeur	Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	Dérivés non désignés comme couvertures ^a	Montants bruts des dérivés comptabilisés ^b
Actif				
Contrats – Risque de change	–	1 217	94	1 311
Contrats – Risques de change et de taux d'intérêt	1	–	–	1
Contrats – Risque de taux d'intérêt	540	–	–	540
Contrats – Risque de prix	–	54	57	111
	541	1 271	151	1 963
Passif				
Contrats – Risque de change	–	(152)	(1 028)	(1 180)
Contrats – Risques de change et de taux d'intérêt	–	–	–	–
Contrats – Risque de taux d'intérêt	–	(2)	(3)	(5)
Contrats – Risque de prix	–	(48)	(16)	(64)
	–	(202)	(1 047)	(1 249)
Total	541	1 069	(896)	714

	2015			
	Dérivés désignés comme couvertures de juste valeur	Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	Dérivés non désignés comme couvertures ^a	Montants bruts des dérivés comptabilisés ^b
Actif				
Contrats – Risque de change	–	1 682	157	1 839
Contrats – Risques de change et de taux d'intérêt	1	–	–	1
Contrats – Risque de taux d'intérêt	573	–	–	573
Contrats – Risque de prix	–	219	84	303
	574	1 901	241	2 716
Passif				
Contrats – Risque de change	–	(139)	(2 398)	(2 537)
Contrats – Risques de change et de taux d'intérêt	–	–	–	–
Contrats – Risque de taux d'intérêt	–	(7)	(6)	(13)
Contrats – Risque de prix	–	(24)	(44)	(68)
	–	(170)	(2 448)	(2 618)
Total	574	1 731	(2 207)	98

a) Ces instruments dérivés sont principalement transigés dans le cadre de la gestion des risques d'Hydro-Québec. Au 31 décembre 2016, (1 023) M\$ étaient en contrepartie de sommes reçues ou déboursées [(2 331) M\$ au 31 décembre 2015] en vertu d'ententes visant à limiter la valeur de marché des principaux portefeuilles d'instruments dérivés. Ces ententes découlent des encadrements qu'applique Hydro-Québec dans le but de réduire son exposition au risque de crédit et de limiter la concentration des risques.

b) Les évaluations à la juste valeur des instruments dérivés sont classées au niveau 2. Ces évaluations sont obtenues par actualisation des flux de trésorerie futurs, qui sont estimés à partir des taux au comptant ou à terme ou des prix à terme (taux de change, taux d'intérêt, prix de l'énergie ou de l'aluminium) en vigueur à la date du bilan et qui tiennent compte de l'évaluation du risque de crédit. Les techniques d'évaluation utilisées font appel à des données de marché observables.

NOTE 15 INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Le tableau suivant présente l'incidence de la compensation sur les instruments dérivés :

	2016				2015			
	Montants bruts des dérivés comptabilisés	Montants bruts compensés ^a	Trésorerie (reçue) versée en garantie ^b	Montants nets présentés dans le bilan	Montants bruts des dérivés comptabilisés	Montants bruts compensés ^a	Trésorerie (reçue) versée en garantie ^b	Montants nets présentés dans le bilan
Actif								
Court terme	223	(110)	(13)	100	452	(178)	–	274
Long terme	1 740	(974)	(482)	284	2 264	(2 136)	–	128
	1 963	(1 084)	(495)	384	2 716	(2 314)	–	402
Passif								
Court terme	(1 091)	939	–	(152)	(2 550)	2 251	–	(299)
Long terme	(158)	145	–	(13)	(68)	63	–	(5)
	(1 249)	1 084	–	(165)	(2 618)	2 314	–	(304)
Total	714	–	(495)	219	98	–	–	98

a) Les montants bruts des dérivés compensés sont liés à des contrats transigés conformément aux directives de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) et constituant des conventions-cadres de compensation exécutoires. Ces conventions-cadres s'appliquent à tous les contrats d'instruments dérivés négociés de gré à gré.

b) Les montants de trésorerie compensés représentent des montants reçus ou versés en vertu d'ententes d'échange de garanties signées conformément aux directives de l'ISDA.

Par ailleurs, bien que certains dérivés ne puissent être compensés en raison de l'absence d'une convention-cadre de compensation exécutoire, des montants peuvent être reçus d'agents de compensation ou versés à de tels agents dans le cadre d'appels de marge, en fonction de la juste valeur des instruments en cause. Ainsi, au 31 décembre 2016, un montant de 27 M\$ à recevoir d'agents de compensation en contrepartie de

versements nets était intégré à ce titre dans le poste Clients et autres débiteurs, sous la rubrique Actif à court terme du bilan (aucun montant au 31 décembre 2015). De plus, 16 M\$ à payer à des agents de compensation en contrepartie d'encaissements nets était intégré à ce titre dans le poste Crédoiteurs et charges à payer, sous la rubrique Passif à court terme du bilan (316 M\$ au 31 décembre 2015).

NOTE 15 INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Les tableaux suivants présentent l'incidence des instruments dérivés sur les résultats et les autres éléments du résultat étendu. Il est à noter que la majorité des instruments dérivés négociés sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie ou de juste valeur et ont donc pour effet de réduire la volatilité des résultats, sauf en ce qui concerne la partie inefficace des couvertures, qui est peu importante. Les instruments dérivés

qui ne sont pas désignés comme couvertures, mais qui assurent néanmoins une couverture économique de positions inverses à risque, permettent aussi de réduire la volatilité des résultats. La sensibilité des résultats se limite ainsi à l'exposition nette aux risques ne faisant pas l'objet de couvertures.

	2016				
	Pertes (gains) sur dérivés désignés comme couvertures de juste valeur	Pertes (gains) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie			Pertes (gains) sur dérivés non désignés comme couvertures
	Comptabilisés dans les résultats	Partie efficace comptabilisée dans les Autres éléments du résultat étendu	Partie inefficace comptabilisée dans les résultats	Partie efficace reclassée des Autres éléments du résultat étendu aux résultats	Comptabilisés dans les résultats
Contrats – Risque de change	–	428	(1) ^a	272 ^a	133
Contrats – Risques de change et de taux d'intérêt	–	–	–	–	–
Contrats – Risque de taux d'intérêt	32	–	–	3 ^b	1
Contrats – Risque de prix	–	(177)	(4) ^c	(392) ^c	(47)
	32^d	251	(5)	(117)	87^e
Incidence sur les résultats des éléments couverts	(32)			117	(126)

	2015				
	Pertes (gains) sur dérivés désignés comme couvertures de juste valeur	Pertes (gains) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie			Pertes (gains) sur dérivés non désignés comme couvertures
	Comptabilisés dans les résultats	Partie efficace comptabilisée dans les Autres éléments du résultat étendu	Partie inefficace comptabilisée dans les résultats	Partie efficace reclassée des Autres éléments du résultat étendu aux résultats	Comptabilisés dans les résultats
Contrats – Risque de change	–	(1 637)	2 ^a	(1 273) ^a	(584)
Contrats – Risques de change et de taux d'intérêt	(14)	–	–	–	–
Contrats – Risque de taux d'intérêt	(57)	(1)	–	3 ^b	7
Contrats – Risque de prix	–	(377)	(3) ^c	(325) ^c	(40)
	(71)^d	(2 015)	(1)	(1 595)	(617)^e
Incidence sur les résultats des éléments couverts	73			1 595	607

a) En 2016, 13 M\$ ont été comptabilisés dans le poste Produits (106 M\$ en 2015) et 258 M\$, dans le poste Frais financiers [(1 377) M\$ en 2015].

b) En 2016 et en 2015, 3 M\$ ont été comptabilisés dans le poste Frais financiers.

c) En 2016, (396) M\$ ont été comptabilisés dans le poste Produits [(328) M\$ en 2015].

d) Ce montant, y compris la partie inefficace, le cas échéant, qui était nulle en 2016 (2 M\$ en 2015), a été comptabilisé dans le poste Frais financiers.

e) Ces instruments sont essentiellement liés à des transactions réalisées dans le cadre de la gestion intégrée des risques. L'incidence sur les résultats de ces instruments est comptabilisée dans le poste touché par le risque géré. Ainsi, en 2016, (49) M\$ ont été comptabilisés dans le poste Produits (4 M\$ en 2015), (16) M\$, dans le poste Achats d'électricité et de combustible [(20) M\$ en 2015] et 152 M\$, dans le poste Frais financiers [(601) M\$ en 2015].

NOTE 15 INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

En 2016, Hydro-Québec n'a reclassé dans les résultats aucun montant du Cumul des autres éléments du résultat étendu à la suite de l'abandon de la couverture de flux de trésorerie (gain net de 3 M\$ en 2015).

Au 31 décembre 2016, Hydro-Québec estimait à 17 M\$ le montant net des gains compris dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu qui seraient reclassés dans les résultats au cours des douze mois suivants (103 M\$ au 31 décembre 2015).

Au 31 décembre 2016, la durée maximale sur laquelle Hydro-Québec couvrirait son exposition aux variations des flux de trésorerie liées aux opérations futures était de deux ans (trois ans en 2015).

JUSTE VALEUR DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les évaluations à la juste valeur des autres instruments financiers sont classées au niveau 2. La juste valeur est obtenue par actualisation des flux de trésorerie futurs, selon les taux observés à la date du bilan pour des instruments similaires négociés sur les marchés financiers.

La juste valeur des équivalents de trésorerie, des débiteurs – clients, des autres débiteurs et des passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments financiers, sauf dans le cas des éléments présentés dans le tableau suivant :

	2016		2015	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dettes à long terme ^a	45 616	60 931	45 672	62 106
Dettes à perpétuité	293	217	311	237

a) Y compris la tranche échéant à moins d'un an.

Note 16 Capitaux propres

CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé se compose de 50 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune, dont 43 741 090 actions étaient émises et payées aux 31 décembre 2016 et 2015.

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

En vertu de la *Loi sur Hydro-Québec*, les dividendes qu'Hydro-Québec est appelée à verser sont déclarés une fois l'an par le gouvernement du Québec, qui en détermine les modalités de paiement. Pour un exercice financier donné, le dividende ne peut

excéder le surplus susceptible de distribution, équivalant à 75 % du bénéfice net. Ce calcul est effectué d'après les états financiers consolidés. Toutefois, il ne peut être déclaré pour un exercice donné aucun dividende dont le montant aurait pour effet de réduire à moins de 25 % le taux de capitalisation à la fin de l'exercice. La totalité ou la partie du surplus susceptible de distribution qui n'a pas fait l'objet d'une déclaration de dividende ne peut plus être distribuée à l'actionnaire sous forme de dividende.

Pour l'exercice 2016, le dividende est de 2 146 M\$ (2 360 M\$ pour 2015).

CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	2016			
	Couvertures de flux de trésorerie	Avantages sociaux futurs	Écarts de conversion	Cumul des autres éléments du résultat étendu
Solde au début de l'exercice	233	(1 678)	–	(1 445)
Autres éléments du résultat étendu avant reclassements	(251)	(234)	3	(482)
Montants reclassés dans les résultats	(117)	113	–	(4)
Autres éléments du résultat étendu	(368)	(121) ^a	3	(486)
Solde à la fin de l'exercice	(135)	(1 799)	3	(1 931)

	2015			
	Couvertures de flux de trésorerie	Avantages sociaux futurs	Écarts de conversion	Cumul des autres éléments du résultat étendu
Solde au début de l'exercice	(187)	(1 985)	–	(2 172)
Autres éléments du résultat étendu avant reclassements	2 015	64	–	2 079
Montants reclassés dans les résultats	(1 595)	243	–	(1 352)
Autres éléments du résultat étendu	420	307 ^a	–	727
Solde à la fin de l'exercice	233	(1 678)	–	(1 445)

a) Les autres éléments du résultat étendu comprennent la variation de l'actif réglementaire au titre des avantages sociaux futurs, qui était de 245 M\$ en 2016 (385) M\$ en 2015.

Note 17 Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

	2016	2015
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Clients et autres débiteurs	182	(14)
Matériaux, combustible et fournitures	(6)	(13)
Créditeurs et charges à payer	(96)	(35)
Intérêts courus	(59)	(36)
	21	(98)
Activités d'investissement sans effet sur la trésorerie		
Augmentation des immobilisations corporelles	173	91
Intérêts payés	2 112	2 178

Note 18 Avantages sociaux futurs

Le Régime de retraite est un régime contributif entièrement capitalisé qui assure des prestations de retraite établies en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen des cinq meilleures années. Ces prestations sont indexées annuellement en fonction du taux le plus élevé entre le taux d'inflation, jusqu'à un maximum de 2 %, et le taux d'inflation réduit de 3 %.

Hydro-Québec offre d'autres avantages postérieurs au départ à la retraite ainsi que des avantages postérieurs à l'emploi. Les avantages postérieurs au départ à la retraite découlent de régimes collectifs d'assurance vie et d'assurance maladie et hospitalisation. Ces régimes sont des régimes contributifs dont les cotisations sont ajustées annuellement. Quant aux avantages postérieurs à l'emploi, ils découlent de régimes d'assurance salaire non contributifs qui fournissent des prestations

d'invalité de courte et de longue durée. La plupart de ces régimes ne sont pas capitalisés, à l'exception du régime d'assurance salaire invalidité de longue durée, qui est entièrement capitalisé, et du régime d'assurance vie collective supplémentaire, qui est partiellement capitalisé.

Tous les régimes d'Hydro-Québec sont des régimes à prestations déterminées. Les obligations au titre des prestations projetées (évaluées par des actuaires indépendants) et les actifs à la juste valeur de ces régimes sont évalués en date du 31 décembre de chaque année. La plus récente évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation du Régime de retraite date du 31 décembre 2015. À cette date, le taux de capitalisation du régime était de 129,5 %. La prochaine évaluation doit être effectuée en date du 31 décembre 2016.

ÉVOLUTION DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS PROJETÉES ET DES ACTIFS DES RÉGIMES À LA JUSTE VALEUR

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2016	2015	2016	2015
Obligations au titre des prestations projetées				
Solde au début de l'exercice	23 126	22 275	1 420	1 339
Coût des services rendus	424	441	45	44
Cotisations des employés	163	148	–	–
Prestations versées et remboursements	(970)	(927)	(67)	(71)
Intérêts sur les obligations	766	880	48	53
Perte actuarielle	494	309	25	43
Modifications aux régimes	–	–	–	12
Solde à la fin de l'exercice	24 003	23 126	1 471	1 420
Actifs des régimes à la juste valeur				
Solde au début de l'exercice	22 243	20 778	72	76
Rendement réel des actifs ^a	1 195	2 019	5	2
Cotisations des employés	163	148	–	–
Cotisations d'Hydro-Québec	304	225	18	13
Prestations versées et remboursements	(970)	(927)	(12)	(19)
Solde à la fin de l'exercice	22 935	22 243	83	72
Situation de capitalisation – Déficit des régimes	1 068	883	1 388	1 348
Présentée comme suit :				
Créditeurs et charges à payer	–	–	61	57
Autres passifs	1 068	883	1 327	1 291

a) Les frais d'administration et de gestion facturés par Hydro-Québec au Régime de retraite se sont établis à 15 M\$ en 2016 (16 M\$ en 2015).

NOTE 18 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

Au 31 décembre 2016, les obligations cumulées au titre des prestations en vertu du Régime de retraite s'élevaient à 22 531 M\$ (21 681 M\$ au 31 décembre 2015). Contrairement aux obligations au titre des prestations projetées, les obligations cumulées au titre des prestations ne tiennent pas compte de l'hypothèse concernant le taux de croissance des salaires.

ACTIF DU RÉGIME DE RETRAITE

Les placements et les risques associés à leur détention sont gérés conformément à la Politique de gestion des placements de la Caisse de retraite d'Hydro-Québec (la Politique de placement), qui est approuvée annuellement par le Conseil d'administration. Ces risques comprennent des risques de marché, de crédit et de liquidité. La Politique de placement prévoit la diversification des titres du portefeuille de référence en vue de maximiser le rendement attendu à l'intérieur d'un intervalle de risque acceptable qui tient compte de la volatilité du surplus ou du déficit du Régime de retraite. Des encadrements complémentaires définissent le processus d'autorisation pour chaque type de transaction et établissent les règles applicables à la gestion active des différents

portefeuilles ainsi qu'à la gestion du risque de crédit. La conformité à la Politique de placement et aux encadrements complémentaires fait l'objet de suivis réguliers. La Politique de placement permet l'utilisation de dérivés, tels que des contrats à terme, des options et des swaps.

Le tableau suivant présente la répartition cible des placements du Régime de retraite, telle qu'elle était établie dans la Politique de placement en vigueur le 31 décembre 2016 :

%	Répartition cible
Titres à revenu fixe	38
Actions	47
Placements alternatifs ^a	15
	100

a) Les placements alternatifs regroupent les placements immobiliers, les placements privés et les prêts hypothécaires commerciaux.

Le tableau suivant présente la juste valeur des placements du Régime de retraite au 31 décembre selon la hiérarchie de la juste valeur et la nature des titres :

	2016				2015			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme ^a	–	234	–	234	–	213	–	213
Obligations ^{a, b}	1 038	7 671	–	8 709	593	6 908	–	7 501
Actions cotées	9 129	–	–	9 129	9 695	–	–	9 695
Placements immobiliers ^c	183	–	2 703	2 886	349	–	2 474	2 823
Prêts hypothécaires commerciaux ^a	–	72	–	72	–	76	–	76
Placements privés ^d	–	–	360	360	–	–	234	234
Fonds de couverture ^e	445	976	–	1 421	361	1 155	–	1 516
Dérivés ^f	(12)	(17)	–	(29)	(11)	24	–	13
	10 783	8 936	3 063	22 782	10 987	8 376	2 708	22 071
Autres ^g				182				206
				22 964^h				22 277 ^h

- a) La juste valeur des placements à court terme, des obligations et des prêts hypothécaires commerciaux classés au niveau 2 est essentiellement évaluée en fonction de la valeur actualisée des flux monétaires futurs nets, basée sur le rendement actuel du marché.
- b) Les actifs du Régime de retraite comprennent des titres émis par Hydro-Québec ainsi que par le gouvernement du Québec et certains de ses organismes, pour un montant total de 1142 M\$ (1 137 M\$ en 2015).
- c) La juste valeur des placements immobiliers classés au niveau 3 est établie par des évaluateurs indépendants. La principale méthode utilisée est l'actualisation des flux monétaires futurs. Cette méthode s'appuie sur des données observables et non observables, notamment le taux d'actualisation et les flux monétaires futurs.
- d) La juste valeur des placements privés est établie selon des techniques comprenant notamment l'actualisation des flux monétaires futurs et le recours à des données comme les multiples de capitalisation des bénéfices ou le prix d'opérations comparables récentes.
- e) Les fonds de couverture sont évalués à la valeur fournie par les gestionnaires des fonds, qui est établie en fonction de la juste valeur des investissements sous-jacents ou selon la valeur de l'actif net.
- f) Les dérivés classés au niveau 2 sont évalués à partir des cours de clôture sur les marchés des sous-jacents ou en fonction de la valeur actualisée des flux monétaires futurs nets.
- g) Sont regroupés sous Autres la trésorerie ainsi que les intérêts et dividendes à recevoir.
- h) La juste valeur des placements ne tient pas compte du montant net des créditeurs et des débiteurs, qui correspond à un montant à payer de 29 M\$ (34 M\$ en 2015).

NOTE 18 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

Le tableau suivant présente les rapprochements entre les soldes d'ouverture et de clôture des placements classés au niveau 3 :

	2016			2015		
	Placements immobiliers	Placements privés	Total	Placements immobiliers	Placements privés	Total
Solde au début de l'exercice	2 474	234	2 708	2 121	87	2 208
Gains nets non réalisés	15	11	26	68	50	118
Gains nets réalisés	6	3	9	28	2	30
Acquisitions et cessions	208	112	320	257	95	352
Solde à la fin de l'exercice	2 703	360	3 063	2 474	234	2 708

En 2016 et en 2015, il n'y a eu aucun reclassement entre le niveau 3 et les niveaux 1 et 2.

ACTIF DES AUTRES RÉGIMES

Au 31 décembre 2016, l'actif des autres régimes était composé d'obligations émises par Hydro-Québec, pour un montant total de 70 M\$ (67 M\$ au 31 décembre 2015), et de trésorerie, pour un total de 13 M\$ (5 M\$ au 31 décembre 2015). Les obligations sont classées au niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

COÛT DES RÉGIMES

COMPOSANTES DU COÛT NET CONSTATÉ DE L'EXERCICE

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2016	2015	2016	2015
Coût des services rendus	424	441	45	44
Intérêts sur les obligations	766	880	48	53
Rendement prévu des actifs	(1 337)	(1 302)	(3)	(3)
Amortissement de la perte actuarielle nette	247	291	26	25
Amortissement du coût des (crédit pour les) services passés	16	29	(5)	(1)
Perte actuarielle (gain actuariel) sur le régime d'assurance salaire invalidité de longue durée	-	-	9	(4)
Coût net constaté de l'exercice	116	339	120	114

Depuis le 1^{er} janvier 2016, Hydro-Québec utilise une méthode plus précise pour estimer le coût des services rendus et les intérêts sur les obligations au titre de ses régimes d'avantages sociaux futurs. Auparavant, ces coûts étaient estimés d'après un taux d'actualisation moyen pondéré, tiré de la courbe des taux d'intérêt servant à évaluer les obligations au titre des avantages sociaux futurs à l'ouverture de l'exercice. Selon la nouvelle méthode, des taux d'actualisation distincts sont tirés de cette courbe de manière à refléter les différentes échéances de paiement des prestations projetées.

De plus, l'hypothèse relative au taux de rendement prévu à long terme des actifs du Régime de retraite a été réévaluée à la baisse pour l'exercice 2016.

Ces changements d'estimations comptables ont été appliqués de manière prospective. Ils ont entraîné une diminution de 92 M\$ du coût net constaté au titre des avantages sociaux futurs pour l'exercice 2016.

COMPOSANTES DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU DE L'EXERCICE

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2016	2015	2016	2015
Perte actuarielle (gain actuariel)	636	(408)	14	48
Coût des services passés	-	-	-	12
Amortissement de la perte actuarielle nette	(247)	(291)	(26)	(25)
Amortissement du (coût des) crédit pour les services passés	(16)	(29)	5	1
Diminution (augmentation) totale des Autres éléments du résultat étendu	373	(728)	(7)	36
Moins				
Augmentation (diminution) de l'actif réglementaire au titre des avantages sociaux futurs	249	(397)	(4)	12
Diminution (augmentation) nette des Autres éléments du résultat étendu	124	(331)	(3)	24

NOTE 18 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

COMPOSANTES DU CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2016	2015	2016	2015
Perte actuarielle nette non amortie	4 499	4 110	409	421
Coût des (crédit pour les) services passés non amortis	43	59	(30)	(35)
Total des montants comptabilisés dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu	4 542	4 169	379	386
Moins				
Actif réglementaire au titre des avantages sociaux futurs	2 879	2 630	243	247
Montant net comptabilisé dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu	1 663	1 539	136	139

Pour l'exercice 2017, l'amortissement de la perte actuarielle nette et du coût des (crédit pour les) services passés dans le coût net constaté de l'exercice devrait s'établir à respectivement 222 M\$ et 11 M\$ pour le Régime de retraite et à respectivement 26 M\$ et (5) M\$ pour les autres régimes.

PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Les hypothèses actuarielles suivantes, utilisées pour déterminer les obligations et le coût net constaté au titre des prestations projetées des régimes, résultent d'une moyenne pondérée :

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2016	2015	2016	2015
Obligations au titre des prestations projetées				
Taux à la fin de l'exercice (%)				
Taux d'actualisation des prestations projetées	3,83	3,89	3,84	3,89
Taux de croissance des salaires ^a	3,14	3,21	-	-
Coût net constaté				
Taux à la fin de l'exercice précédent (%)				
Taux d'actualisation du coût des services rendus	4,00	3,98	4,00	3,98
Taux d'actualisation des intérêts sur les obligations	3,34	3,98	3,41	3,98
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes ^b	6,50	6,75	3,95	3,33
Taux de croissance des salaires ^a	3,21	3,23	-	-
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs (années)	13	13	12	12

a) Ce taux tient compte de la progression des salaires ainsi que des possibilités de promotion en cours de carrière.

b) Le taux de rendement prévu à long terme de l'actif du Régime de retraite correspond à la moyenne du rendement attendu à long terme des différentes catégories d'actifs, pondérée par leur poids cible respectif, augmentée d'une prime de rééquilibrage, de diversification et de gestion active, et diminuée des frais de gestion et d'administration prévus.

Au 31 décembre 2016, le coût des soins de santé était basé sur un taux de croissance annuel de 4,00 % pour 2017. Par la suite, selon l'hypothèse retenue, ce taux augmentera de façon linéaire pour atteindre 6,50 % en 2021, puis diminuera pour s'établir au taux ultime de 4,50 % en 2036. Une variation de 1 % du taux de croissance aurait eu les incidences suivantes en 2016 et en 2015 :

	Augmentation de 1 %		Diminution de 1 %	
	2016	2015	2016	2015
Incidence sur le coût des services rendus et des intérêts sur les obligations au titre des prestations projetées de l'exercice	9	9	(8)	(7)
Incidence sur les obligations au titre des prestations projetées à la fin de l'exercice	99	110	(78)	(85)

PRESTATIONS QUI DEVRAIENT ÊTRE VERSÉES AU COURS DES DIX PROCHAINS EXERCICES

	Régime de retraite	Autres régimes
2017	1 000	68
2018	1 045	70
2019	1 092	72
2020	1 140	74
2021	1 188	76
2022-2026	6 660	420

En 2017, Hydro-Québec prévoit verser des cotisations de respectivement 280 M\$ et 18 M\$ au titre du Régime de retraite et des autres régimes.

Note 19 Engagements et éventualités

ENGAGEMENTS

ACHATS D'ÉLECTRICITÉ

Le 12 mai 1969, Hydro-Québec et la CF(L)Co ont signé un contrat en vertu duquel Hydro-Québec s'est engagée à acheter la quasi-totalité de l'énergie produite par la centrale des Churchill Falls, d'une puissance nominale de 5 428 MW. En 2016, ce contrat a été renouvelé automatiquement pour les 25 années suivantes selon les dispositions du contrat. Le 18 juin 1999, Hydro-Québec et la CF(L)Co ont conclu un contrat de garantie de disponibilité de 682 MW additionnels de puissance d'hiver, pour la période du 1^{er} novembre au 31 mars, jusqu'en 2041.

Au 31 décembre 2016, Hydro-Québec avait également des engagements en vertu de contrats d'achat d'électricité conclus avec d'autres producteurs. Compte tenu des clauses de renouvellement, les échéances de ces contrats s'étalent jusqu'en 2052. Hydro-Québec s'était aussi engagée à acheter des droits de transport d'électricité.

Compte tenu de l'ensemble de ces engagements, Hydro-Québec prévoit effectuer les paiements suivants au cours des prochains exercices :

2017	1 717
2018	1 906
2019	1 956
2020	1 965
2021	2 094
2022 et suivants	30 214

INVESTISSEMENTS

Dans le cadre de ses projets de développement et de ses activités de maintien ou d'amélioration de la qualité de ses actifs, Hydro-Québec prévoit faire des investissements annuels en immobilisations corporelles et en actifs incorporels de l'ordre de 3,5 G\$ au Québec sur la période 2017-2021.

ÉVENTUALITÉS

GARANTIES

En vertu des modalités précisées dans le cadre de l'émission de certains titres d'emprunt à l'extérieur du Canada, Hydro-Québec s'est engagée à majorer le montant des intérêts payés à des non-résidents si des changements sont apportés aux lois fiscales canadiennes à l'égard de l'impôt sur le revenu de personnes non résidentes. Hydro-Québec n'est pas en mesure d'estimer le montant maximal qu'elle pourrait être tenue de verser au titre de ces garanties. Si un tel montant devenait exigible, elle aurait l'option de rembourser la plupart des titres en question. Au 31 décembre 2016, le coût amorti des dettes à long terme visées était de 4 389 M\$.

LITIGES

Dans le cours normal de ses activités de développement et d'exploitation, Hydro-Québec est parfois partie à des réclamations et poursuites judiciaires. La Direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée à l'égard de ces litiges. Par conséquent, elle ne prévoit pas d'incidence défavorable importante de tels passifs éventuels sur la situation financière ni sur les résultats d'exploitation consolidés d'Hydro-Québec.

Entre autres actions en cours, certaines communautés autochtones ont intenté contre les gouvernements du Canada et du Québec et contre Hydro-Québec des recours fondés sur des revendications de droits ancestraux. Notamment, les Innus de Uashat mak Mani-Utenam réclament une somme de 1,5 G\$ à titre de dédommagement par suite de diverses activités d'exploitation menées sur le territoire qu'ils revendiquent. Hydro-Québec conteste le bien-fondé de ces recours.

En juin 2009, les Innus de Uashat mak Mani-Utenam ont par ailleurs déposé auprès de la Cour supérieure du Québec une demande d'injonction visant à faire suspendre les travaux sur le chantier du complexe de la Romaine, demande à laquelle s'est greffée, en mai 2010, une demande d'injonction interlocutoire visant à faire suspendre les travaux sur les lignes de raccordement du complexe. En mars 2015, une proposition de règlement à l'amiable de ces demandes d'injonction a été acceptée par la grande majorité des demandeurs. En novembre 2015, le Procureur général du Québec a présenté une requête visant à faire déclarer irrecevables les recours en injonction des demandeurs dissidents. La Cour supérieure a accueilli cette requête dans sa décision du 23 février 2016. Les demandeurs dissidents ont porté la décision en appel, mais leur appel était irrégulièrement formé. Comme ils n'ont pas remédié au défaut dans le délai prescrit de six mois, la décision de février 2016 est considérée comme étant finale.

Par ailleurs, les Innus de Pessamit ont réactivé, en novembre 2006, un recours introduit en 1998 et visant notamment la reconnaissance de droits ancestraux rattachés à des terres du Québec où sont situées certaines installations de production hydroélectrique du complexe Manic-Outardes. Les Innus de Pessamit réclament une somme de 500 M\$. Hydro-Québec conteste le bien-fondé de ce recours. En juillet 2015, la Cour supérieure a accueilli une requête dans laquelle les Innus de Pessamit demandent la suspension des procédures jusqu'à la fin de janvier 2017 afin de leur permettre de poursuivre des discussions avec le gouvernement du Québec.

Note 20 Informations sectorielles

Hydro-Québec exerce ses activités dans les quatre secteurs d'exploitation isolables définis ci-après, les secteurs d'exploitation non isolables et autres activités étant regroupés sous la rubrique Activités corporatives et autres aux fins de présentation.

Production : Hydro-Québec Production exploite et développe le parc de production d'Hydro-Québec. Elle fournit un volume maximal annuel de référence de 165 TWh d'électricité patrimoniale à Hydro-Québec Distribution et peut aussi participer aux appels d'offres de cette division dans un contexte de libre concurrence. De plus, elle réalise des ventes d'électricité ainsi que des transactions d'arbitrage sur les marchés externes.

Transport : Hydro-Québec TransÉnergie exploite et développe le réseau de transport d'électricité d'Hydro-Québec. Elle commercialise les capacités de transit et gère les mouvements d'énergie sur le territoire québécois.

Distribution : Hydro-Québec Distribution exploite et développe le réseau de distribution d'Hydro-Québec et assure l'approvisionnement en électricité du marché québécois. Elle exerce également les activités liées à la vente d'électricité au Québec ainsi qu'aux services à la clientèle et à la promotion de l'efficacité énergétique.

Construction : Hydro-Québec Innovation, équipement et services partagés et la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ) conçoivent et réalisent des projets de construction et de réfection d'équipements de production et de transport d'électricité, principalement pour le compte d'Hydro-Québec Production et d'Hydro-Québec TransÉnergie. Hydro-Québec Innovation, équipement et services partagés est chargée des projets qui se déroulent au Québec, sauf sur le territoire régi par la *Convention de la Baie James et du Nord québécois*. La SEBJ construit les aménagements de production situés en territoire conventionné (au nord du 49^e parallèle) et peut également réaliser certains projets ailleurs au Québec ou dans le reste du monde.

Activités corporatives et autres : Les unités corporatives appuient les divisions dans la réalisation de leurs orientations. Elles comprennent le groupe – Direction financière et contrôle, la vice-présidence – Affaires corporatives et secrétariat général, la vice-présidence – Financement, trésorerie et caisse de retraite, la vice-présidence – Ressources humaines, la vice-présidence – Technologies de l'information et des communications, la vice-présidence – Développement des affaires, acquisitions et stratégies, la direction principale – Gestion des filiales ainsi que trois directions principales relevant d'Hydro-Québec Innovation, équipement et services partagés, soit la direction principale – Centre de services partagés, la direction principale – Approvisionnement stratégique et la direction principale – Institut de recherche d'Hydro-Québec.

Les montants présentés pour chacun des secteurs sont fondés sur l'information financière qui sert à l'établissement des états financiers consolidés. Les conventions comptables utilisées pour le calcul de ces montants sont les mêmes que celles qui sont décrites à la note 1, Principales conventions comptables, et à la note 3, Réglementation.

Les opérations intersectorielles associées aux ventes d'électricité sont comptabilisées en fonction des tarifs de fourniture et de transport établis conformément aux dispositions de la *Loi sur la Régie de l'énergie*. Le tarif de fourniture y est fixé pour un volume maximal annuel de référence de 165 TWh d'électricité patrimoniale destiné au marché québécois.

Les produits et services intersectoriels sont évalués au coût complet, qui englobe l'ensemble des coûts directement associés à la livraison du produit ou du service.

Hydro-Québec réalise la grande majorité de ses produits au Québec, et la quasi-totalité de ses immobilisations corporelles est rattachée à des activités réalisées au Québec. En 2016, les produits provenant de l'extérieur du Québec se sont élevés à 1 771 M\$, dont 1 456 M\$ des États-Unis (respectivement 1 825 M\$ et 1 458 M\$ en 2015).

NOTE 20 INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Les tableaux suivants présentent de l'information sur les résultats, l'actif et les activités d'investissement par secteurs :

	2016						
	Production	Transport	Distribution	Construction	Activités corporatives et autres	Éliminations inter-sectorielles et ajustements	Total
Produits							
Clients externes	1 766	75	11 434	3	61	–	13 339
Clients intersectoriels	4 716	3 140	80	2 222	1 685	(11 843)	–
Amortissement	775	917	779	4	122	–	2 597
Frais financiers	1 205	839	460	–	33	(5)	2 532
Bénéfice net	1 870	561	342	1	87	–	2 861
Actif total	32 773	21 476	13 546	59	7 501	(188)	75 167
Investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels avec effet sur la trésorerie	906	1 757	657	8	132	–	3 460

	2015						
	Production	Transport	Distribution	Construction	Activités corporatives et autres	Éliminations inter-sectorielles et ajustements	Total
Produits							
Clients externes	1 833	120	11 752	–	49	–	13 754
Clients intersectoriels	4 791	3 188	82	2 098	1 665	(11 824)	–
Amortissement	766	1 033	806	4	104	–	2 713
Frais financiers	1 129	827	471	–	29	(7)	2 449
Bénéfice net	2 130	559	364	–	94	–	3 147
Actif total	33 108	20 944	13 425	58	7 829	(165)	75 199
Investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels avec effet sur la trésorerie	957	1 587	756	1	139	–	3 440

Note 21 Données comparatives

Certaines données de l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation de l'exercice courant.

